

JOURNAL OFFICIEL

DE LA GUINÉE FRANÇAISE

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS, A CONAKRY

ABONNEMENTS

	UN AN	SIX MOIS
A. O. F.	32 fr.	18 fr.
France et Colonies.	36 —	20 —
Etranger et Colonies étrangères.	40 —	22 —
Prix du n° de l'année courante.	1 fr. 50	
— par la poste.	1 fr. 60	
Prix du n° des années antérieures.	2 fr. »	
— par la poste.	2 fr. 10	

POUR LES ABONNEMENTS ET LES ANNONCES

S'adresser au Chef de l'Imprimerie

Les annonces doivent être remises les 10 et 25 de chaque mois au plus tard.
Les insertions et les abonnements sont payables d'avance.
Tout changement d'adresse donnera droit à la perception d'une somme de 2 francs

ANNONCES

Annonces légales : la ligne	2 fr. 50
Annonces commerciales et avis :	
Une insertion de 1 à 5 lignes	15 fr. »
Chaque ligne en plus	2 fr. »
Une page entière	220 fr. »
Une demi-page (soit en hauteur, soit en largeur)	110 fr. »
Chaque annonce répétée	moitié prix, il n'est jamais compté moins de 5 lignes ou 15 fr.

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

Actes du Gouvernement général.

1933	
16 février...	319 s. e. — Arrêté fixant le taux définitif des primes à l'exportation, pour les bananes, pour les 3 ^e et 4 ^e trimestres 1932.....
16 février...	320 E. — Décision fixant les dates des concours et examens de l'Enseignement en 1933..
16 février...	334 T. P. — Arrêté rectifiant celui du 6 décembre 1932, mettant en vigueur un nouveau recueil des tarifs sur le Chemin de fer Conakry-Niger.

Actes du Gouvernement local.

1932	
30 décemb..	2373 A. G. — Arrêté réorganisant le Comité local d'hygiène et de salubrité publique de la Guinée française.....
1933	
25 février...	322 A. E. Z. — Arrêté déclarant le territoire du village de Tougué, subdivision de Tougué (cercle de Labé) infecté de fièvre charbonneuse...
25 février...	327 A. G. bis. — Arrêté portant ouverture d'un crédit supplémentaire de 25.020 francs au budget primitif de la Commune mixte de Conakry, exercice 1933.....
25 février...	383 A. E. Z. — Arrêté déclarant le canton de Kollé, subdivision de Tougué (cercle de Labé), infecté de fièvre charbonneuse.....
8 mars.....	385 A. G. — Arrêté modifiant la date d'ouverture du bureau de postes de Friguiagbé.....

INSERTIONS SOMMAIRES

Actes du Gouvernement local.

Administration générale.	190
Affaires politiques.....	190
Chemin de fer.....	193
Contributions et taxes.....	193
Concession.....	193
Douanes.....	193

Enseignement...	194
Gardes de cercle.....	194
Imprimerie.....	194
Justice.....	194
Postes et Télégraphes, Télégraphie sans fil.	194
Santé et Assistance médicale.....	194
Service spéciale de la Banane.....	194
Travaux publics. — Service Temporaire du Port.....	194
Affaires diverses.....	197

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS ET COMMUNICATIONS :

Chambre d'Agriculture et d'Industrie de la Guinée française (élections du 19 février 1933.....)	198
2 ^e Bureau. — Avis d'adjudication.....	198
Avis de demandes de concessions provisoires.....	199
Service de la Curatelle aux successions et biens vacants (Arrondissement judiciaire de Conakry).....	202
Avis de bornage.....	202
Avis des demandes de prise d'eau.....	203
Service météorologique. — Hauteurs d'eau et nombre de jours de pluie en janvier 1933.....	203
Annonces.....	204
Douanes. — Mouvement commercial de la Guinée française 2 ^e semestre 1932). Statistiques officielles.....	207

Références au « Journal officiel » de l'Afrique occidentale française.
Textes intéressant la Guinée et non insérés au Journal officiel de cette Colonie.

Actes du Pouvoir central.

1930	
21 août.....	Décret réglementant le travail public obligatoire aux Colonies (arrêté de promulgation n° 343 A. P., du 18 février 1933).....
18 novemb..	Instruction relative à l'appel différé de certaines catégories de réservistes européens domiciliés ou en résidence dans les Territoires relevant du Ministère des Colonies.....
1933	
15 janvier...	Décret portant attribution de la Médaille coloniale avec agrafes « Afrique occidentale française » et « Sahara » (arrêté de promulgation n° 368 A. P., du 20 février 1933).....

	Pages.
17 janvier... Arrêté fixant les conditions d'application dans les Colonies françaises de la loi du 24 août 1931, tendant à compléter l'article 24 de la loi du 31 mars 1928, sur le recrutement de l'armée (arrêté de promulgation n° 409 A. P. du 23 février 1933).....	264
19 janvier... Décret portant attribution de la Médaille coloniale avec agrafe « Afrique occidentale française » (arrêté de promulgation n° 302 A. P., du 13 février 1933).....	226
19 janvier, Arrêté interministériel relatif au recrutement de l'armée dans les Colonies, Pays de protectorat et Territoires à mandat situés hors du bassin méditerranéen (arrêté de promulgation n° 369 A. P., du 20 février 1933).....	242
Actes du Gouvernement général.	
1933	
8 février... 255 F. — Arrêté déterminant le programme, les conditions et les modalités de l'examen professionnel imposé aux comptables de 1 ^{re} classe des Trésoreries, pour l'accession au grade supérieur.....	227
18 février... 344 P. — Arrêté complétant les dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 20 décembre 1932, portant classement du personnel des cadres supérieurs et communs supérieurs de l'Afrique occidentale française.....	275
18 février... 344 P. — Arrêté réglementant le recours au travail public obligatoire en Afrique occidentale française.....	259

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL

319 S. E. — ARRÊTÉ du Gouverneur général fixant le taux définitif des primes à l'exportation, pour les bananes, pour les 3^e et 4^e trimestres 1932.

LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE,
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu le décret du 18 octobre 1904, réorganisant le Gouvernement général de l'Afrique occidentale française;

Vu le décret du 11 février 1932, portant application de la loi du 7 janvier 1932, tendant à assurer la sauvegarde de la production des bananes;

Vu l'approbation ministérielle,

ARRÊTE :

Article premier. — Le prix de revient des bananes est ainsi déterminé pour servir de base à la fixation des primes à l'exportation pour le quatrième trimestre 1932 :

Bananes fraîches : 3 fr. 20 le kilogramme.

Art. 2. — La prime attribuée à l'exportation des bananes est fixée à soixante-quinze centimes le kilogramme, au lieu de cinquante centimes le kilogramme, taux provisoire, pour les exportations effectuées du 1^{er} juillet au 31 décembre 1932.

Art. 3. — Les Lieutenants-Gouverneurs des Colonies intéressées sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Dakar, le 16 février 1933.

BRÉVIÉ.

320 E. — Par décision du Gouverneur général du 16 février 1933, les concours d'admission aux Ecoles du Gouvernement général et aux bourses scolaires, les examens pour l'obtention de titres et diplômes de capacité locaux auront lieu, en 1933, aux dates ci-après :

Ecole William-Ponty : vendredi 9 et samedi 10 juin 1933;

Ecole des Pupilles mécaniciens : vendredi 9 juin 1933;

Ecole de Médecine (sages-femmes et infirmières visiteuses) : jeudi 8 juin 1933;

Bourses scolaires : jeudi 8 juin 1933;

Diplôme d'aptitude professionnelle : lundi 31 juillet 1933;

Certificat d'aptitude à l'Enseignement : lundi 26 juin 1933.

Les Lieutenants-Gouverneurs sont chargés, dans chaque Colonie, d'organiser la surveillance des examens et d'établir les listes d'inscription des candidats qui seront closes le 30 avril.

A cette date, ils aviseront télégraphiquement le Gouverneur général du nombre des centres prévus et de la nature des examens, en vue des séries d'épreuves à envoyer, le cas échéant au chef-lieu de chaque Colonie.

334 T. P. — ARRÊTÉ du Gouverneur général rectifiant celui du 6 décembre 1932, mettant en vigueur un nouveau recueil des tarifs sur le Chemin de fer Conakry-Niger.

LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE,
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu le décret du 18 octobre 1904, réorganisant le Gouvernement général de l'Afrique occidentale française;

Vu l'arrêté n° 2987, du 6 décembre 1932, portant mise en vigueur d'un nouveau recueil des tarifs sur le Chemin de fer Conakry-Niger;

Vu l'urgence et sous réserve de ratification en Commission permanente du Conseil de Gouvernement,

ARRÊTE :

Article premier. — Le texte de l'arrêté n° 2987 susvisé est rectifié comme suit :

a) A l'article premier, supprimer les mots : « à compter du 1^{er} février »;

b) A l'article 2, supprimer les mots : « à dater du 1^{er} février 1933 »;

c) A l'article 3, ajouter *in fine* les mots « et qui entrera en vigueur à une date qui sera fixée ultérieurement ».

Art. 2. — Le Lieutenant-Gouverneur de la Guinée est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et enregistré partout où besoin sera et portera effet à dater du 31 janvier 1933.

Dakar, le 16 février 1933.

BRÉVIÉ.

ACTES DU GOUVERNEMENT LOCAL

2373 A. G. — ARRÊTÉ du Lieutenant-Gouverneur réorganisant le Comité local d'hygiène et de salubrité publique de la Guinée française.

LE GOUVERNEUR DES COLONIES, LIEUTENANT-GOUVERNEUR DE LA GUINÉE FRANÇAISE, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu l'ordonnance organique du 7 septembre 1940;

Vu le décret du 18 octobre 1904, réorganisant le Gouvernement général de l'Afrique occidentale française modifié par ceux des 4 décembre 1920 et 30 mars 1925;

Vu le décret du 14 avril 1904, relatif à la protection de la santé publique en Afrique occidentale française modifié par celui du 6 mai 1922;

Vu l'arrêté local du 3 février 1904, réorganisant le Comité d'hygiène de la Guinée française;

Vu l'arrêté local du 3 février 1905, modifié par l'arrêté du 30 avril 1917;

Sur la proposition du Chef du service de Santé;

Sous réserve de l'approbation de M. le Gouverneur général, après avis du Comité supérieur d'hygiène et de salubrité publique de l'Afrique occidentale française,

ARRÊTE :

Article premier. — La composition du Comité local d'hygiène et de salubrité publique de la Guinée française est fixée comme suit :

Président :

M. le Lieutenant-Gouverneur de la Colonie ou son délégué.

Membres :

Le Commandant militaire de la Guinée ou son délégué.

L'Administrateur-maire de Conakry.

Le Procureur de la République.

Le Président de la Chambre de Commerce ou son délégué.

Le Président de la Chambre d'agriculture et d'industrie ou son délégué.

Le Chef du service de Santé.

Le Chef du service des Travaux publics.

Le Chef du service du Chemin de fer de Conakry au Niger.

Le Chef du service Temporaire du Port.

Le Chef du service des Douanes.

Le Chef du service Zootechnique.

Le Médecin chargé du service d'hygiène.

Un notable indigène désigné par le Lieutenant-Gouverneur.

Secrétaire :

(Sans participation aux débats).

Un Médecin désigné par le Lieutenant-Gouverneur sur la proposition du Chef du service de Santé.

Art. 2. — Le Comité local est chargé de l'examen de toutes les questions relatives à la police sanitaire maritime, à l'hygiène et la salubrité publique, l'hygiène des constructions ainsi que la prophylaxie des maladies épidémiques intéressant la Colonie.

Art. 3. — Le Comité se réunit sur la convocation de son président et ne peut délibérer que si la moitié des membres au moins est présente.

Art. 4. — Les arrêtés des 3 février 1904 et 3 février 1905, ce dernier modifié par l'arrêté du 30 avril 1917 sont et demeurent abrogés.

Art. 5. — Le présent arrêté sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Conakry, le 30 décembre 1932.

A. VADIER.

Approuvé par arrêté général n° 335 du 16 février 1933.

322 A. E./Z. — ARRÊTÉ du Lieutenant-Gouverneur déclarant le territoire du village de Tougué subdivision de Tougué (cercle de Labé) infecté de fièvre charbonneuse.

LE GOUVERNEUR DES COLONIES, LIEUTENANT-GOUVERNEUR DE LA GUINÉE FRANÇAISE, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu l'ordonnance organique du 7 septembre 1840;

Vu le décret du 18 octobre 1904, réorganisant le Gouvernement général de l'Afrique occidentale française, modifié par ceux des 4 décembre 1920 et 30 mars 1925;

Vu le décret du 7 décembre 1915, complété par le décret du 14 avril 1920, relatif à la police sanitaire des animaux;

Vu l'arrêté général du 3 février 1925, ordonnant les mesures à prendre en cas de fièvre charbonneuse;

Vu le télégramme n° 103 A. E. du Commandant de cercle de Labé en date du 22 février 1933;

Sur la proposition du Chef du service Zootechnique et des épizooties,

ARRÊTE :

Article premier. — Le territoire du village de Tougué, subdivision de Tougué, cercle de Labé est déclaré infecté de fièvre charbonneuse.

Art. 2. — Les mesures prophylactiques prévues par l'arrêté général du 3 février 1925 sont étendues à cette circonscription.

Art. 3. — Le Chef du service Zootechnique et des épizooties et le Commandant de cercle de Labé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Conakry, le 25 février 1933.

A. VADIER.

323 A. E. Z. — ARRÊTÉ du Lieutenant-Gouverneur déclarant le canton de Kollé, subdivision de Tougué (cercle de Labé), infecté de fièvre charbonneuse.

LE GOUVERNEUR DES COLONIES, LIEUTENANT-GOUVERNEUR DE LA GUINÉE FRANÇAISE, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu l'ordonnance organique du 7 septembre 1840;

Vu le décret du 18 octobre 1904, réorganisant le Gouvernement général de l'Afrique occidentale française, modifié par ceux des 4 décembre 1920 et 30 mars 1925;

Vu le décret du 7 décembre 1915, complété par le décret du 14 avril 1920, relatif à la Police sanitaire des animaux;

Vu l'arrêté général du 3 février 1925, ordonnant les mesures à prendre en cas de fièvre charbonneuse;

Vu le télégramme officiel n° 97 A. E. Z. du 21 février 1933, du Commandant de cercle de Labé;

Sur la proposition du Chef du service Zootechnique et des épizooties,

ARRÊTE :

Article premier. — Le canton de Kollé, subdivision de Tougué (cercle de Labé), est déclaré infecté de fièvre charbonneuse.

Art. 2. — Les mesures prophylactiques prévues par l'arrêté général du 3 février 1925 sont étendues à cette circonscription.

Art. 3. — Le Chef du service Zootechnique et des épizooties et le Commandant de cercle de Labé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Conakry, le 25 février 1933.

A. VADIER

327 A. G. bis. — ARRÊTÉ du Lieutenant-Gouverneur portant ouverture d'un crédit supplémentaire de 25.020 francs au budget primitif de la commune mixte de Conakry, exercice 1933.

LE GOUVERNEUR DES COLONIES, LIEUTENANT-GOUVERNEUR DE LA GUINÉE FRANÇAISE, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu l'ordonnance organique du 7 septembre 1840;

Vu le décret du 18 octobre 1904, réorganisant le Gouvernement général de l'Afrique occidentale française, modifié par ceux des 4 décembre 1920 et 30 mars 1925;

Vu l'arrêté local n° 158 A. G. du 4 février 1933, portant autorisation de réunion en session extraordinaire de la Commission municipale de la commune mixte de Conakry le 9 février 1933;

Vu la délibération de la Commission municipale de la commune mixte de Conakry en date du 9 février 1933, portant vote d'un crédit supplémentaire de 25.020 francs pour indemniser les occupants de la zone de protection de la rivière Kitima qui doivent abandonner leurs terrains;

La Commission permanente du Conseil d'administration entendue dans sa séance du 25 février 1933,

ARRÊTE :

Article premier. — Est autorisé l'ouverture au budget primitif de la commune mixte de Conakry, exercice 1933, d'un crédit supplémentaire de vingt-cinq mille vingt francs (25.020 fr.) destiné à indemniser les occupants de la zone de protection de la rivière Kitima qui doivent abandonner leurs terrains.

Art. 2. — Il sera fait face à l'ouverture de ce crédit au moyen de l'excédent des recettes de l'exercice 1933.

Art. 3. — L'Administrateur-maire de la commune mixte de Conakry est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Conakry, le 25 février 1933.

A. VADIER

385 A. G. — ARRÊTÉ du Lieutenant-Gouverneur modifiant la date d'ouverture du Bureau de Postes de Friguiagbé.

LE GOUVERNEUR DES COLONIES, LIEUTENANT-GOUVERNEUR DE LA GUINÉE FRANÇAISE, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu l'ordonnance organique du 7 septembre 1840;

Vu le décret du 18 octobre 1904, réorganisant le Gouvernement général de l'Afrique occidentale française, modifié par les décrets des 4 décembre 1920 et 30 mars 1925;

Vu l'arrêté n° 2264 A. G. du 17 décembre 1932, portant ouverture d'un bureau de Postes à Friguiagbé (cercle de Kindia);

Sur la proposition du Chef du service des Postes, Télégraphes et Téléphones,

ARRÊTE :

Article premier. — L'article premier de l'arrêté n° 2264 A. G. du 17 décembre 1932 susvisé, portant ouverture du bureau de Postes de Friguiagbé est modifié comme suit :

Le bureau de Postes de Friguiagbé sera ouvert le 1^{er} avril 1933.

Art. 2. — Le Chef du service des Postes et Télégraphes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Conakry, le 7 mars 1933.

Pour le Lieutenant-Gouverneur en tournée,
Le Secrétaire général,
chargé de l'expédition des Affaires courantes,
A.-F. PALADE.

ACTES DU GOUVERNEMENT LOCAL

Par arrêtés et décisions du Lieutenant-Gouverneur :

(Insertions sommaires.)

Administration générale.

Par décisions du Lieutenant-Gouverneur des :

25 février 1933. — M. Le Bris, lieutenant d'Infanterie coloniale est chargé pour compter du 22 février 1933, des fonctions d'adjoint au Commandant de cercle de N'Zérékoré, en remplacement du lieutenant Gayan, rapatriable.

M. Le Bris aura droit à ce titre à l'indemnité de fonctions prévue pour les officiers de son grade au tableau n° 4, de l'arrêté général du 11 avril 1930.

28 février. — M. Mascle (Maurice), adjoint principal des Services civils, retour de congé, débarqué à Conakry le 24 février 1933, du paquebot *Canada*, venant de France est affecté en qualité d'agent spécial à Siguiri, en remplacement de M. Cimper (Gabriel), prochainement rapatriable.

M. Mascle aura droit à ce titre et pour compter de la date de sa prise de service, aux indemnités de responsabilité et de frais de bureau prévues par l'arrêté général du 11 avril 1930 (tableau n° 7) aux taux fixés pour l'agence de Siguiri dans les arrêtés locaux des 21 décembre 1926 et 16 février 1932.

— M. Palade, administrateur en chef des Colonies, Secrétaire général de la Guinée française est chargé, pour compter du 2 mars 1933, de l'expédition des affaires courantes et urgentes durant l'absence de Conakry du Lieutenant-Gouverneur se rendant en tournée administrative dans l'intérieur de la Colonie.

1^{er} mars. — M. Durepaire (Pierre), administrateur de 3^e classe des Colonies, retour de congé, débarqué à Conakry le 1^{er} mars 1933, du paquebot *Amérique*, venant de France, est affecté à Kindia, en qualité d'adjoint au Commandant de cercle, en remplacement de M. Liotard, administrateur adjoint de 1^{re} classe des Colonies, rapatrié.

Par décisions du Secrétaire général, chargé de l'expédition des Affaires courantes des :

3 mars. — M. Valtaud (Max), adjoint principal de classe exceptionnelle des Services civils, nouvellement affecté en Guinée française, débarqué à Conakry le 1^{er} mars 1933, du paquebot *Amérique* venant de France est affecté au 1^{er} Bureau du Gouvernement à Conakry, en remplacement de M. Galinier, prochainement rapatriable.

6 mars. — M. Jugla (Jean), administrateur de 1^{re} classe des Colonies, retour de congé, débarqué à Conakry le 1^{er} mars 1933, du paquebot *Amérique*, est mis à la disposition de M. le Secrétaire général de la Guinée française.

8 mars. — Un passage de retour par anticipation, pour se rendre à Toulon (Var), est accordé à M^{me} Brosselard-Faidherbe et à son enfant âgé de 4 ans, famille d'un administrateur des Colonies, en service en Guinée française.

M^{me} Brosselard-Faidherbe et son enfant sont autorisés à se rendre à Dakar, via Kita, où ils s'embarqueront pour la France.

Affaires politiques.

Par arrêtés et décisions du Secrétaire général, chargé de l'expédition des Affaires courantes des :

2 mars 1933. — Le hameau de Dalala, dépendant du village de Koumban, canton de Kouroulamina (cercle de Kankan) est détaché dudit village pour former un groupement distinct qui prendra le nom de village de Dalala.

— Est et demeure rapporté l'arrêté du 10 octobre 1928, rattachant le village de Alfaya au village de Mamou.

Le village de Alfaya formera à nouveau un groupement distinct dépendant du canton de Mamou.

— Des conseils de notables indigènes sont créés dans les cercles de Boffa, Boké, Forécariah, Kankan et Kindia.

La composition desdits conseils est fixée comme suit :

1 ^o Boffa.....	13 membres.
2 ^o Boké.....	12 —
3 ^o Forécariah	12 —
4 ^o Kankan	10 —
5 ^o Kindia	13 —

— Sont désignés pour faire partie des conseils de notables indigènes créés par l'arrêté du 2 mars 1933, les notables dont les noms suivent :

1^o BOFFA :

Joseph Katty, chef du canton de Thia.
Tierno Mamadou Kamara, chef du village de Toumbéta.
Kanfory Yambaly, chef du canton de Monchon.
Lamina Kamara, chef du village de Bigori.
Amara Souma, chef du canton de Sobané.
Ibrahima Kamara, chef du canton de Lakhata.

Seyni Kamara, chef du canton de Sombory.
 Ousman Bangoura, chef du canton de Coba.
 Salifou Yattara, chef du village de Bombondia.
 Sittel Konté, chef du canton de Lisso.
 Morlaye Souma, chef du canton de Kolissokho.
 Tanoundi Souma, chef du village de Katongoro.
 Issoufou Souma, chef du canton de Bangalan.

2° BOKÉ :

Otémou Somparé, chef du canton de Dakonta.
 Bakar Sidi, chef du canton de Baga.
 Sanoussi Camara, chef du canton de Corrérah.
 Alfa Mamadou Lama, chef du canton Foulah.
 Mamadou Coumbassa, chef du canton Landouma.
 Khaly Salifou, chef du canton Nalou.
 Daouda Coumbassa, notable de Baralandé.
 Ansou Dibia, notable de Boké.
 Moktar Bangoura, notable de Katakou.
 Fini Madi, notable de Victoria.
 Alfa Doumayo, notable de Tianguibali.
 Malicki Coumbassa, notable de Boké.

3° FORÉCARIAH :

Babara Touré, chef du canton de Moréah.
 Kouyé Modou, chef du village de Béréiré.
 Ibrahima Sori Touré, chef du canton de Mellacorée.
 Dian Diallo, chef du village de Tassin.
 Sory Soumah, chef du village de Moussaya.
 Bamba Camara, chef du village de Koloteya.
 Ahmed Guissé, chef du village de Madiné.
 Danké Fodé Keita, chef du village de Morébayah.
 Mamadou Dian, chef du canton de Morécania.
 Boy Sory Sonmah, chef du village de N'Boro.
 Morécanou Camara, chef du canton de Samo.
 Fodé Lucény Soumah, chef du village de N'Compa.

4° KANKAN :

Soufiana Kaba, chef du canton du Baté.
 Kaba Kondé, chef du canton de Guéré Dougou.
 Demba Kondé, chef du canton de Kouroulamini.
 Sidiki Kourouma, chef du canton de Kourani-Oulété.
 Kaba Konaté, chef du canton de Dienné.
 Kouloumba Kourouma dit Ibrahima, chef du canton de Sambadougou.
 Sory Kourouma, délégué élu au Conseil d'administration.
 Sambou Sidibé, vice-président de la Société indigène de Prévoyance de Kankan.
 Oro Sangaré, membre du Conseil d'administration de la Société indigène de Prévoyance.
 Amadou Kaba, id

5° KINDIA :

Moussa Sylla, notable.
 Fendé Mangué Keita, notable.
 Bomboti Camara, notable.
 Amara Camara, notable.
 Diané Bokary, notable.
 Fodé Faciné Soumah, notable.
 Mory Moussa Camara, notable.
 Thierno Racine, chef du Groupe foulah de Goumba.
 Alfa Issa Thiam, Secrétaire du tribunal du 1^{er} degré.
 Mamadou Diallo, planteur.
 Garan Kanté, président Coopérative des Planteurs indigènes.
 Sékou Fougoumba, commerçant indigène.
 Boura Fofana, id

— La décision n° 2261 A. P. I. du 17 décembre 1932 portant nomination de M. Santoni, inspecteur de police comme fonctionnaire-huissier à Kankan est rapportée.

M. Péricard, adjoint des Services civils, est nommé fonctionnaire-huissier à Kankan, en remplacement de M. Santoni, inspecteur de police, empêché.

M. Péricard, exercera ses fonctions dans les limites et conditions fixées par les règlements.

4 mars. — Les hameaux désignés ci-dessous, dépendant du canton de Mamou, sont rattachés respectivement aux villages voisins de :

1° Soumbalako-Tokosséré :

Hameaux de : Bafing, Boumboussa, Brouwal, Marga Diabéré, Oumbarouya, Guilinti, Guelin, Siminko, Fello Sally, Lei-Tiéhel, Fello Ba, Fello, Yéro-Hourou, Tiganna, Fello Kobé, Kénével, Sontokouko, Afia.

2° Séré :

Hameaux de : Diogobo, Felle N'Dolo, Kouravi-Kambodji, Koumi-Leye, R. Koumi-Leye.

3° Soumbalako Maoundé :

Hameaux de : Soi-N'dé, Gouba, Pitawi, Tianguel, R. Singouya, Mamaya, Garafita.

4° Nobé :

Hameaux de : Dindée, Goubi, Dibola, Banwronya, Donghol Alfa, Kounta, R. Megnekouré, Bouyoun.

5° Doundouko :

Hameaux de : R. Bokondion, R. Fololo, Bambafouga, Kadiobouroun, Sougui, Goungourouvol, Ousseya, Fodeya, Dialo, M. Bantan.

6° Mamou :

Hameaux de : Sabou, Tiangué, Fello Sori, N'Deïlal, Timi-tama, Sérindé, Tadiel, N'Dantari, Horé-Mamou, Fougou, Dala-Oulin, Kouléyené, Touldé, Toubou, Beté Baledie, Fello Leïdi, Féto, Baya-Baya, Tiéwel, Mamou-Ville.

7° Bilima :

Hameau de : Kanté.

8° Alfaya :

Hameaux de : Bindébaré, Madina, Hérakouma, Bassambaya, Popoko, Roundé Sakati, Bolaroya, Kalya, Bappateya, Foya, Roundé Kalya, Diatabaya, Thiéhel, Sirifouya, Bovoye Bapateya-Bouré, Dougou-Oulin, Tialéré, Hindé, Maliandin, Ourouroya, Kakoudéo, Malia, Toguéta, Bayeroya, Kountaya, Madoubaya, Soliandin, Bowoyé, Taikondin, R de Sambaya, Ouya-ya, R de Sanamato, Marga Douné, R de Douné, Fello Boré, Bantanbouroun, Seydia, Dalakouna, Tiankoye, Singoya, Badikoya, Koulako Illabé, Leykombiyadoou, Fadigala, Koulako Sambaya, Marga Affaya R de Alfaya, Mamaya, Dimbel, Leye-Komboya Leye, Sallya, Tiangué, R. Sallya, Kountamboloya, Fatoya, R. Tamana, Aliouya Marga, R. Aliouya, Ouriya, Doukété, M'Bodin Tigué, Katanoye, Konko-Oulin, Famogoya, Pétel, Ouansan, Ourouroya, R. Many, Sanama, Sakoté, Satiba, R. Kégékegné.

6 mars. — M. Mascle, adjoint principal des Services civils, est nommé président du tribunal du 1^{er} degré de Siguiri, en remplacement de M. Cimper, commis des Services civils, en instance de rapatriement.

— Le bénéfice de la libération conditionnelle est accordé au nommé Oumarou, originaire de Botoko (cercle de Boffa).

L'écrou du condamné devra être radié par le Directeur des Prisons sur le vu du présent arrêté.

Par décision du Secrétaire général, chargé de l'expédition des Affaires courantes du :

10 mars. — Sont nommés pour l'année 1933, assesseurs près les tribunaux criminels de la Colonie :

BEYLA :

Assesseur titulaire.

M. Morel, contrôleur des Postes, Télégraphes et Téléphones.

Assesseur suppléant.

M. Tourot, commis des Services civils.

BOFFA :

Assesseurs titulaires.

MM. Graulou, adjoint des Services civils.
Landrault, commis des Services civils.

Assesseur suppléant.

M. Brion, agent de commerce.

BOKÉ :

Assesseurs titulaires.

MM. Canal, adjoint des Services civils.
Douhet, commis des Services civils.

Assesseurs suppléants.

MM. Niollet, commis des Services civils.
Darnon, agent de commerce.

CONAKRY :

Assesseurs titulaires.

MM. Lestel, commerçant
Rinaud, instituteur.

Assesseurs suppléants.

MM. Davat, Directeur du Crédit agricole.
Magnant, gérant de la Coopérative des planteurs.

DABOLA :

Assesseurs titulaires.

MM. Rosier, adjoint des Services civils.
Bessières, commis des Postes, Télégraphes et Téléphones.

Assesseurs suppléants.

MM. le Docteur Séguy.
Colomb, chef de district principal de Chemin de fer de
Conakry au Niger.

FORÉCARIAH :

Assesseurs titulaires.

MM. Perrussot, commis des Services civils.
Langlois, planteur.

Assesseurs suppléants.

MM. Frouin, conducteur des Travaux agricoles.
Collet, planteur.

GUECKÉDOU :

Assesseur titulaire.

M. Bonhomme, commis des Services civils.

Assesseur suppléant.

M. Rémy, commis des Services civils.

KANKAN :

Assesseurs titulaires.

MM. Le Lann, sous-chef de bureau des Services financiers.
Drain, agent de commerce.

Assesseurs suppléants.

MM. Raquain, inspecteur des écoles.
Roques, agent de commerce.

KINDIA :

Assesseurs titulaires.

MM. Accambray, Directeur de la C. A. C. I. A.
Staïner, adjoint des Services civils.

Assesseurs suppléants.

MM. Roy, agent de la C. A. C. I. A.
Lacam, agent de commerce.

KISSIDOUGOU :

Assesseurs titulaires.

MM. le Docteur Arnould.
Pierantoni, commis des Services civils.

Assesseurs suppléants.

MM. Luciani, commis des Services financiers.
Arenilla, instituteur.

KOUMBIA :

Assesseur titulaire.

M. Arcole, adjoint principal des Services civils.

Assesseur suppléant.

M. Vivier, adjoint des Services civils.

KOUROUSSA :

Assesseurs titulaires.

MM. Meiffre, élève-administrateur.
Durville, chef de district du Chemin de fer de Conakry
au Niger.

Assesseurs suppléants.

MM. Gedéon, commis des Services financiers.
Finx, chef de dépôt du Chemin de fer de Conakry au
Niger.

LABÉ :

Assesseurs titulaires.

MM. Quignard, administrateur des Colonies.
Souque, adjoint principal de C. E. des S. C.

Assesseurs suppléants.

MM. Lenoir, colon.
Sevenier, instituteur.

MACENTA :

Assesseurs titulaires.

MM. Rouvin, inspecteur des Eaux et Forêts.
Sudres, chef de la circonscription agricole.

Assesseurs suppléants.

MM. Rougeyron, colon.
Durand, commerçant.

MAMOU :

Assesseurs titulaires.

MM. Bouquillon, surveillant du service Zootechnique.
Le Grontec, commis des Services civils.

Assesseurs suppléants.

MM. Cochet, inspecteur des Eaux et Forêts.
Renet, industriel.

N'ZÉRÉKORÉ :

Assesseurs titulaires.

MM. le lieutenant Le Bris.
Daubige (Fernand), planteur.

Assesseurs suppléants.

MM. Daubige (Joseph), planteur.
Barthe, planteur.

PITA :

Assesseur titulaire.

M. Verdier, adjoint principal des Services civils.

Assesseur suppléant.

M. Ludwig, adjoint des Services civils.

SIGUIRI :

Assesseurs titulaires.

MM. Raffard, instituteur.
Ribeyre, agent de commerce.

Assesseurs suppléants.

MM. Lequidcoq, commerçant.
Pillols, commerçant.

Chemin de fer

Par décisions du Lieutenant-Gouverneur des :

27 février 1933. — MM. Roussel (Jean), Beaudry (Jules), Fichot (Eugène), chefs ouvriers d'art du cadre commun supérieur des Chemins de fer de l'Afrique occidentale française, retour de congé, débarqués à Conakry le 24 février 1933 du paquebot *Canada* venant de France sont mis à la disposition du Chef du service du Chemin de fer de Conakry au Niger.

28 février. — Le sieur Bary Alpha Mamadou Paté, est agréé dans le cadre secondaire du cadre local du Chemin de fer de la Guinée française, en qualité d'aide-écrivain 1^{er} échelon stagiaire pour compter du 1^{er} mars 1933.

Par décisions du Secrétaire général, chargé de l'expédition des Affaires courantes des :

6 mars 1933. — L'arrêté du 29 mars 1924, ouvrant provisoirement la gare de Linsan à la télégraphie privée est et demeure rapporté.

Le Chef du service du Chemin de fer de Conakry au Niger et le Chef du service des Postes et Télégraphes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.

8 mars 1933. — M. Montrat (Maurice), agent comptable avant 54 mois, du cadre commun supérieur des Chemins de fer de l'Afrique occidentale française, en service au Chemin de fer de Conakry au Niger à Conakry, est mis à la disposition de M. le Secrétaire général, pour servir au 2^e Bureau, pour compter du 6 mars 1933.

Par décision du Secrétaire général, chargé de l'expédition des Affaires courantes du :

12 mars. — Un congé administratif de six mois, pour en jouir à Nice (Alpes-Maritimes) est accordé à M. Jacquesson (Albert), chef de division principal du cadre supérieur des Chemins de fer de l'Afrique occidentale française.

La dépense est imputable au budget unique des Chemins de fer de l'Afrique occidentale française (Section II).

Contributions et Taxes

Par décisions du Secrétaire général, chargé de l'expédition des Affaires courantes des :

8 mars 1933. — La décision n° 1774 A. G. du 5 octobre 1932, portant désignation des membres des Commissions des patentes pour 1933, est modifiée comme suit :

CONAKRY :

M. Saivet, agent principal de la Compagnie Française de l'Afrique Occidentale, en remplacement de M. Lemoigne.

— La composition de la Commission centrale des patentes pour l'année 1933, fixée par décision n° 1773 A. G. et 13 A. G. des 5 octobre 1932 et 6 janvier 1933, est modifiée comme suit :

Président :

MM. Le Secrétaire général ;
Le Chef du 1^{er} Bureau ;
Le Chef du 2^e Bureau ;

MM. Valette, agent principal de la Maison Chavanel et Fils ;
Besse, agent principal, Comptoir Commercial Franco-Africain ;

Burki, commerçant ;

Barateau, entrepreneur des Travaux publics.

Cette Commission se réunira sur la convocation de son Président.

Concessions

Par décision du Lieutenant-Gouverneur du :

27 février 1933. — M. Mignard, ingénieur d'agriculture est nommé membre de la Commission des concessions du cercle de Mamou, en remplacement de M. Semeillon, qui a quitté ce cercle.

Douanes

Par décisions du Secrétaire général, chargé de l'expédition des Affaires courantes du :

2 mars 1933. — Un congé de convalescence de trois mois, à solde entière de présence, à compter du jour de son arrivée à destination, pour en jouir à Farmoréah (cercle de Forécariah), est accordé au préposé de 1^{re} classe Touré Fodé, du cadre secondaire des Douanes de l'Afrique occidentale française.

M. Touré Fodé aura droit aux moyens de transport réglementaire (4^e catégorie locale) pour lui, sa femme et sa fille âgée de 7 ans 6 mois, de Conakry à Farmoréah.

La dépense est imputable au budget général de l'Afrique occidentale française.

— Une prolongation de congé de convalescence de deux mois, à demi solde, pour en jouir à Ouassou (cercle de Kindia), pour compter du 1^{er} mars 1933, est accordée au garde frontière de 1^{re} classe (1^{er} échelon) Daladou Camara, m^{le} 210.

La dépense est imputable au budget général de l'Afrique occidentale française.

6 mars. — Une permission de longue durée de six mois, à solde entière de présence, pour en jouir à Kouroussa, à compter du jour de son arrivée à destination, est accordée au préposé de 3^e classe Diallo Mamadi, du cadre commun secondaire des Douanes de l'Afrique occidentale française.

M. Diallo Mamadi aura droit aux moyens de transport réglementaires (4^e catégorie locale), pour lui, sa femme et ses 7 enfants âgés respectivement de 9 ans 3 mois, 8 ans 4 mois, 7 ans, 5 ans 3 mois, 3 ans 7 mois, 3 ans 1 mois et 2 ans 9 mois.

La dépense est imputable au budget général de l'Afrique occidentale française.

— M. Sankon Youssouf, préposé de 3^e classe, en service à Gallo-Kadé (cercle de Koumbia), est chargé provisoirement des fonctions de chef du bureau des Douanes de Kandika (même cercle), en remplacement du préposé Diallo Mamadi, titulaire d'une permission de longue durée.

— Les mutations suivantes sont prononcées dans le personnel des Douanes :

M. Pinelli, brigadier de 3^e classe du cadre métropolitain des Douanes à Conakry, est affecté en qualité de chef de bureau à Farmoréah (cercle de Forécariah), en remplacement de M. Tanguy-Hugues, qui reçoit une nouvelle affectation.

M. Tanguy-Hugues, commis principal du cadre commun supérieur des Douanes, chef de bureau de Farmoréah, est affecté au bureau principal de Conakry.

M. Yattara Momo, préposé de 4^e classe du cadre secondaire des Douanes en service à Conakry, est nommé chef de bureau de Kandiafara (cercle de Boké), en remplacement du préposé Campel, qui reçoit une nouvelle affectation.

M. Campel (Jean-Baptiste), préposé de 3^e classe du cadre secondaire des Douanes, chef du bureau de Kandiafara (cercle de Boké) est affecté en cette même qualité à Koundou (cercle de Gueckédou), en remplacement du préposé Bocary Diakité, qui reçoit une nouvelle affectation.

M. Bocary Diakité, préposé de 4^e classe du cadre secondaire des Douanes, chef du bureau de Koundou (cercle de Guekedou) est affecté à la brigade de Conakry.

12 mars. — Un congé de convalescence de six mois pour en jouir à Paris, est accordé M. Godu (Jean), contrôleur des Douanes de l'Afrique occidentale française avant 4 ans.

Un passage pour la France lui sera en outre délivré ainsi qu'à M^{me} Godu et à son enfant âgé de 9 mois.

M. Godu (Jean) ne remplit pas les conditions requises pour pouvoir prétendre à la gratuité du passage de sa famille lors de son retour à la Colonie.

La dépense est imputable au budget général de l'Afrique occidentale française.

Enseignement

Par décision du Lieutenant-Gouverneur du :

27 février 1933. — Le nommé Diallo Talibé, élève de 2^e année à l'Ecole Camille-Guy, est exclu de cet établissement, pour insuffisance et pour actes d'indiscipline.

Pendant une durée de cinq années à compter de son exclusion, le nommé Diallo Talibé, ne pourra être admis dans un emploi de l'Administration.

Par décisions du Secrétaire général, chargé de l'expédition des Affaires courantes des :

2 mars 1933. — M. Guissé Sidiki, moniteur principal de 2^e classe, retour de congé, est affecté en qualité d'adjoint à l'Ecole régionale de Sigui, en remplacement numérique de l'instituteur adjoint Dupis (Louis), évacué sur l'hôpital Ballay à Conakry.

9 mars. — M. Kourouma Bakary, instituteur surnuméraire qui a accompli son année réglementaire et satisfait aux obligations militaires est nommé instituteur auxiliaire à 7.950 francs, pour compter du 1^{er} mars 1933.

Gardes de cercle

Par décisions du Lieutenant-Gouverneur des :

25 février 1933. — Sont prononcés, approuvés ou régularisés les mouvements ci-après dans le corps des gardes indigènes :

1^o Engagements.

NOMS	NUMÉRO de CLASSEMENT	GRADE DANS L'ARMÉE	NUMÉRO MATRICULE militaire	DATE DU DÉPART de l'engagement comme garde de cercle	GRADE D'ENGAGEMENT
Yonkomba Mara.....		Tirail. 2 ^e cl.	19513	1 ^{er} fév. 1933.	Garde 2 ^e cl.
Mamoudou So...		Tirail. 1 ^{re} cl.	19837	3 fév. 1933.	stagiaire

2^o Radiation des contrôles pour motifs divers.

NUMÉRO MATRICULE	NOM	GRADE	PELTON	DATE DE LA RADIATION	MOTIF DE LA RADIATION
974	Karimou Diallo...	Gard. 2 ^e cl.	Kindia.	2 fév. 1933.	Retraité.
1875	Valy Koné...	—	Kissidougou.	7 fév. 1933.	Décédé.
834	Mamady Keita...	B. chef 2 ^e cl.	Kindia.	13 fév. 1933	Fin de contrat.

3^o Congés et permissions

NUMÉRO MATRICULE	NOMS	GRADES	PELTON	LIEU où DOIT SE PASSER le congé ou la permission	DURÉE du CONGÉ ou de la permission (1)
1630	Kandé Sidibé....	Garde 2 ^e cl.	Kindia.	Diansoumana (Kankan).	(1)
1219	Diopgo Bérété....	Brig. 1 ^{re} cl.	Conak. (P.).	Famoula (Macenta).	(2)

(1) 15 jours à solde entière sans gratuité de transport.

(2) 3 mois à demi solde avec gratuité de transport pour lui et sa famille.

— Sont approuvés au titre du premier trimestre 1933 les rengagements des gardes indigènes des pelotons et services ci-après :

Pour une durée de deux ans :

NUMÉRO MATRICULE	NOMS	GRADES	DATE DE L'EFFET du rengagement
------------------	------	--------	--------------------------------

BOKÉ :

1431	Mamadou Kondé.....	Garde 1 ^{re} classe.	16 janvier 1933.
1705	Moussa Yattara.....	Garde 2 ^e classe.	7 février 1933.
1833	Palmer.....	—	1 ^{er} février 1933.
1835	Bokary Soumah.....	—	—
1838	Sékou Bangoura.....	—	—

CONAKRY (CERCLE) :

1430	Bemba Cissé.....	Garde 2 ^e classe.	16 janvier 1933.
1840	Kaba Kamara.....	—	3 février 1933.

CONAKRY (POLICE) :

1829	Samba Foula.....	Garde 2 ^e classe.	1 ^{er} janvier 1933.
1837	Morlaye Bangoura.....	—	1 ^{er} février 1933.
454	Tiékkoura Camara.....	Brigadier 2 ^e classe.	1 ^{er} mars 1933.
1620	Samba Ténen.....	Garde 1 ^{re} classe.	10 mars 1933.
1822	Mato.....	Garde 2 ^e classe.	1 ^{er} janvier 1933.
1827	Soriba Yattara.....	—	10 janvier 1933.
1617	Poré Kamara.....	—	3 mars 1933.
1600	Djimé Diallo.....	Garde 1 ^{re} classe.	5 février 1933.

CONAKRY (PRISONS) :

1836	Sory Kamara.....	Garde 2 ^e classe.	1 ^{er} février 1933.
1619	Satara Sidibé.....	—	10 mars 1933.
1437	Sory Mansaré.....	—	19 février 1933.
1602	Salou Mara.....	—	13 janvier 1933.
1433	Lamini Taraolé.....	Garde 1 ^{re} classe.	16 janvier 1933.

CONAKRY (DÉPOT) :

447	Karfa Kamara.....	Brig. chef 2 ^e cl.	8 mars 1933.
1845	Faramani Kondé.....	Garde 1 ^{re} classe.	26 février 1933.
1839	Sékou Touré.....	Garde 2 ^e classe.	2 février 1933.
1820	Bokary Oularé.....	—	11 déc. 1932.

DABOLA :

1712	Moussa Sidibé.....	Garde 2 ^e classe.	9 mars 1933.
1615	Alama Kondé.....	—	3 mars 1933.
1440	Birama Kondé.....	Garde 1 ^{re} classe.	20 janvier 1933.
1336	Mamady Diallo.....	Garde 2 ^e classe.	2 février 1933.
1442	Sékou Keita.....	—	1 ^{er} février 1933.

FORÉCARIAH :

1611	Namory Kamara.....	Brigadier 2 ^e classe.	1 ^{er} mars 1933.
------	--------------------	----------------------------------	----------------------------

NUMÉRO MATRICULE	NOMS	GRADES	DATE DE L'EFFET du rengagement
---------------------	------	--------	--------------------------------------

GUECKÉDOU :

1538	Loiba Mara.....	Garde 2 ^e classe.	23 février 1933.
1843	Koly Kourouma.....	—	22 février 1933.

KINDIA :

1832	Dian Kamara.....	Garde 2 ^e classe.	1 ^{er} février 1933.
1713	Fanou Kourouma.....	—	14 mars 1933.
1541	Mamady Cissé.....	Brigadier 1 ^{re} cl.	21 mars 1933.
1717	Amadou Oury.....	Garde 2 ^e classe.	23 mars 1933.

KOUMBIA :

1841	Moussa Youla.....	Garde 2 ^e classe.	3 février 1933.
1842	Soriba Kamara.....	—	4 février 1933.
1290	Bocary Kondé.....	Garde 1 ^{re} classe.	9 janvier 1933.
1621	Yéro Tala.....	Garde 2 ^e classe.	10 mars 1933.

KOUROUSSA :

1824	Toumani Taraoré.....	Garde 2 ^e classe.	4 janvier 1933.
1603	Fassy Kondé.....	—	25 janvier 1933.
789	Namory Keïta.....	Brigadier 1 ^{re} cl.	1 ^{er} février 1933.
1441	Bourahima Faro.....	Garde 1 ^{re} classe.	15 février 1933.

KANKAN :

1826	Gondo.....	Garde 2 ^e classe.	7 janvier 1933.
1846	Fodé Bangoura.....	—	27 janvier 1933.
1604	Kerfalla Souma.....	—	26 janvier 1933.
1027	Sékou Bari.....	Garde 1 ^{re} classe.	14 mars 1933.
1016	Diamine Bendi.....	Garde 2 ^e classe.	11 mars 1933.
1447	Bouhakar Mansaré.....	Garde 1 ^{re} classe.	21 mars 1933.
1537	Sékou Koné.....	—	2 février 1933.

KISSIDOUGOU :

1828	Moriba Kolivo.....	Garde 2 ^e classe.	10 janvier 1933.
1438	Toumani Diallo.....	—	21 février 1933.
1844	Moriba Kamara.....	—	22 février 1933.
1711	Tamba Sandou.....	—	7 mars 1933.

LABÉ :

1618	Diallo Taraoré.....	Garde 2 ^e classe.	10 mars 1933.
1831	Bokary Koné.....	—	29 janvier 1933.
1706	Kanfori Mané.....	—	8 février 1933.
1622	Sorya Doumbouya.....	—	20 mars 1933.

MAMOU :

1598	Moussa Kondé.....	Garde 2 ^e classe.	1 ^{er} janvier 1933.
1834	Moussa Souma.....	—	1 ^{er} février 1933.
1601	Amara Oularé.....	—	5 février 1933.
1848	Kaba Keyra.....	—	4 mars 1933.
1446	Mamady Kamara.....	Brig. chef 2 ^e classe.	17 mars 1933.

PITA :

1823	Momo Kamara.....	Garde 2 ^e classe.	3 janvier 1933.
1830	Doua Koné.....	Garde 1 ^{re} classe.	26 janvier 1933.
1707	Fodé Kamara.....	Garde 2 ^e classe.	11 février 1933.
1303	Morlaye Kamara.....	—	14 mars 1933.

SIGUIRI :

1616	Ismaila Tounkara.....	Garde 2 ^e classe.	3 mars 1933.
------	-----------------------	------------------------------	--------------

Par décisions du Secrétaire général, chargé de l'expédition des Affaires courantes des :

3 mars 1933. — Une punition de quinze jours de prison dont huit avec retenue de solde est infligée au garde de 2^e classe Sidiki Bamba, n° m^l 1886 du peloton de Labé.

8 mars. — Est portée à 15 jours de prison dont 8 avec retenue de solde, la punition infligée par le Commandant du cercle de Mamou, au garde Pépé Touré, n° m^l 1336.

9 mars. — Sont admis à la haute-paie journalière de 0 fr. 10 les gardes dont les noms suivent :

NUMÉROS MATRICULE	NOMS	GRADE	PELTON	DATE d'admission A LA HAUTE-PAIE
1796	Soriba Bangoura..	Garde 2 ^e cl.	Conakry (cercle)	15 juillet 1932.
1553	Koly Sidibé.....	—	—	25 juin 1932.
1681	Moussa Soudan...	—	Dabola.	1 ^{er} août 1932.
1817	Dambi Modou Soumah...	—	—	1 ^{er} décembre 1932.
1611	Namory Camara...	Garde 1 ^{re} cl.	Forécariah.	1 ^{er} mars 1931.
1780	Dantouma Koné..	Garde 2 ^e cl.	—	18 janvier 1932.
1596	Momodou Camara..	—	—	8 décembre 1932.
1846	Fodé Bangoura...	—	Kankan.	27 février 1933.
1551	Mamady Koné....	—	Kindia.	25 juin 1927.
1684	Maka Sylla.....	—	—	1 ^{er} septembre 1932.
1630	Kandé Sidibé....	—	—	1 ^{er} avril 1931.
1844	Moriba Kamara...	—	Kissidougou.	22 février 1933.
1621	Yéro Tala.....	—	Koumbia.	10 mars 1933.
1631	Kedi Kamara.....	—	—	4 janvier 1933.
1842	Soriba Kamara...	—	—	4 février 1933.
1728	Demba Kamara...	—	—	20 avril 1931.
1843	Koli Kourouma...	—	Gueckédou.	22 février 1933.
1800	N'Ky Diakité.....	—	Mamou.	11 août 1932.
1729	Koli Milimouno...	—	Pita.	24 avril 1930.
1793	Sékou Keïta.....	—	Siguiro.	2 mai 1932.
1616	Ismaila Tounkara.	—	—	4 mars 1933.

4 mars. — Sont prononcés, approuvés ou régularisés les mouvements ci-après dans le corps des gardes indigènes :

1^o Engagements.

NOMS	NUMÉRO de CLASSEMENT	GRADE DANS L'ARMÉE	NUMÉRO MATRICULE militaire	DATE DE DÉPART de rengagement comme garde indigène	GRADE D'ENGAGEMENT
Seni Bangoura.....		Sergent.	35459	28 fév. 1933.	Gardes 2 ^e classe stagiaires pour un an.
Amadou Kolon Diallo..		Brigadier	22101	1 ^{er} mars 1933	

2^o Mutations.

NUMÉROS MATRICULE	NOMS	GRADES	AFFECTATIONS ANCIENNES	AFFECTATIONS NOUVELLES
1867	Mory Yan Koné.....	Gard. 2 ^e cl.	Conakry (Dépôt).	Kankan.
1882	Tiéékoura Koné..	—	—	—
447	Karfa Kamara...	Brig. chef 2 ^e cl.	—	—
1820	Bakary Oularé...	Gard. 2 ^e cl.	—	—
1924	Damaye Abou Bangoura.	Gard. 2 ^e cl. stag.	—	—

3^o Radiation des contrôles pour motifs divers.

NUMÉRO MATRICULE	NOM	GRADE	PELTON	DATE DE LA RADIATION	MOTIF DE LA RADIATION
1537	Sékou Koné.	Gard. 1 ^{re} cl.	Kankan.	14 fév. 1933.	Décédé.

4^e Congés et permissions.

NUMÉRO MATRICULE	NOM	GRADE	PELTON	LIEU où DOIT SU PASSER le congé ou la permission	DUREE de CONGÉ ou de la permission
1430	Bamba Cissé,	Gard. 2 ^e cl.	Conak. (Cr.).	Ouassou-Tamisso (Kindia).	(1)

15 jours à solde entière sans gratuité de transport.

Imprimerie.

Par décision du Lieutenant-Gouverneur du :

28 février 1933. — Un congé administratif de huit mois, pour en jouir à Verrières-le-Buisson (Seine-et-Oise) est accordé à M. Renaud (Henri), ouvrier d'Imprimerie après 18 mois.

Justice.

Par décision du Secrétaire général, chargé de l'expédition des affaires courantes du :

12 mars 1933. — Un congé administratif de sept mois, pour en jouir à Marseille (Bouches-du-Rhône) est accordé à M. Guelfucci (Valentin), greffier notaire près le Tribunal de première instance de Conakry.

La dépense est imputable au budget général de l'Afrique occidentale française.

Postes et Télégraphes, Télégraphie sans fil

Par décision du Lieutenant-Gouverneur du :

25 février 1933. — Mara Mamadou, facteur de 3^e classe du cadre local des Postes et Télégraphes de la Guinée française, placé dans la position de disponibilité pour la durée de ses services militaires, est réintégré dans son emploi à compter du jour de sa mise en route sur son poste d'affectation et affecté à la recette principale des Postes de Conakry, en remplacement du chef facteur Aly Bangoura, nommé gérant du bureau de Dalaba.

Par décisions du Secrétaire général, chargé de l'expédition des Affaires courantes des :

2 mars. — Samba Cissé, surveillant de 3^e classe du cadre local des Postes et Télégraphes de la Guinée française, condamné pour recel à six mois de prison par le Tribunal du 1^{er} degré de Pita, est révoqué de son emploi pour compter du 18 janvier 1933.

— Kandé Balla, commis auxiliaire hors classe, 2^e échelon, du cadre local des Postes et Télégraphes de la Guinée française, condamné à 4 ans de prison par le Tribunal criminel de Pita, pour détournement de deniers publics, est révoqué de son emploi pour compter du 22 octobre 1932.

6 mars. — Le facteur auxiliaire stagiaire des Postes et Télégraphes de la Guinée française, Sorry (Georges), est titularisé dans son emploi pour compter du 24 février 1933, date à laquelle il a accompli son année de stage réglementaire.

7 mars. — Un congé administratif de six mois, pour en jouir à Saint-Parrès aux Tertres, par Troyes (Aube), est accordé à M. Aron (Paul), chef surveillant des Postes et Télégraphes de l'Afrique occidentale française,

Un passage pour la France lui sera en outre délivré ainsi qu'à M^{me} Aron.

Santé et Assistance médicale.

Par décision du Secrétaire général, chargé de l'expédition des Affaires courantes du :

2 mars 1933. — M. Grebnitzky, assistant médical, retour de congé, débarqué à Conakry le 1^{er} mars 1933 du paquebot *Amérique* venant de France, est affecté au secteur médical

de Faranah, en remplacement de M. Dantouma Diarra, médecin auxiliaire de 1^{re} classe, qui reçoit une nouvelle affectation.

Le médecin auxiliaire de 1^{re} classe Dantouma Diarra, précédemment en service à Faranah, est affecté à l'hôpital Ballay pour y accomplir le stage pratique, prévu à l'article 9 de l'arrêté général du 7 mai 1925.

Service spécial de la Banane

Par décisions du Lieutenant-Gouverneur des :

25 février 1933. — Une subvention de 10.000 francs, prélevée sur le compte spécial « Prime à l'exportation de la Banane », est allouée au Comité Interprofessionnel Bananier dont le siège est à Paris 8, rue de Richelieu, et sera mandatée au nom de son Président.

Cette somme est destinée à l'organisation de « la Journée Coloniale de la Banane de Guinée » qui doit avoir lieu à Nantes, entre le 6 et le 17 avril 1933, à l'occasion de la Foire Commerciale de Nantes.

1^{er} mars 1933. — Une subvention de 33.780 francs, prélevée sur le compte spécial « Prime à l'exportation de la Banane » est allouée à l'Agence Economique de l'Afrique occidentale française dont le siège est à Paris, 159, boulevard Haussmann.

Cette somme est destinée aux organisations matérielles nécessaires à la présentation de la banane de Guinée, aux foires et expositions auxquelles l'Agence Economique est appelée à participer au cours de l'année 1933 (Foire de Lille, de Bordeaux, de Marseille, de Paris, Concours général agricole).

Travaux publics. — Service Temporaire du Port

Par décisions du Lieutenant-Gouverneur du :

25 février 1933. — Le sieur Samba N'Diaye, est agréé en qualité de pilote de 1^{re} classe, au traitement annuel de 21.000 francs pour compter du 1^{er} janvier 1933.

Par décisions du Secrétaire général, chargé de l'expédition des Affaires courantes des :

2 mars 1933. — Est acceptée pour compter du 28 février 1933, la démission de son emploi offerte par M^{lle} Pontoir (Jeanne), dame dactylographe auxiliaire, employée au Service temporaire du Port de Conakry.

3 mars. — M. Guiraud (Paul), chef ouvrier d'art du cadre commun supérieur des Travaux publics, nouvellement affecté en Guinée, débarqué à Conakry le 24 février 1933 du paquebot *Canada* venant de France est mis à la disposition du Chef du service des Travaux publics.

4 mars. — M. Nevers (Paul) ouvrier d'art après 36 mois du cadre commun supérieur des Travaux publics de l'Afrique occidentale française, retour de congé, débarqué à Conakry le 1^{er} mars 1933, du paquebot *Amérique* venant de France est mis à la disposition du Chef de service des Travaux publics

7 mars. — Un passage de retour par anticipation de Conakry à Le Raincy (Seine-et-Oise) est accordé à M^{me} Liégon, femme d'un surveillant des Travaux publics de l'Afrique occidentale française, en service en Guinée française.

La dépense est imputable au budget spécial sur fonds d'emprunt.

9 mars. — M. Cretien, surveillant principal des Travaux publics, affecté aux chantiers d'entretien et de construction des routes et pistes du cercle de Dabola, bénéficiera, à compter de sa prise de service de l'indemnité de chantier prévue par la décision n° 121 F. du 2 juillet 1932, fixée à 12 francs par jour (3^e catégorie).

— Le traitement annuel du personnel auxiliaire en service à la station de pilotage de Conakry est fixé ainsi qu'il suit pour compter du 1^{er} janvier 1933 :

Mamadi Cissé, laptot.....	2.820	francs l'an.
Fodé Dubréka, —	2.400	—
Méli Camara, —	2.220	—
Mangué Moria, —	2.220	—
Momo Mangué, —	2.220	—
Sori Soumah, mécanicien.....	2.820	—

12 mars — Un congé administratif de sept mois, pour en jouir à Strasbourg (Bas-Rhin), est accordé à M. Kiener (Emile), adjoint technique principal de 2^e classe du cadre auxiliaire des Travaux publics de l'Afrique occidentale française.

Un passage pour la France lui sera en outre délivré ainsi qu'à M^{me} Kiener et à ses 2 enfants âgés respectivement de 17 et 9 ans.

12 mars. — Un congé de fin de contrat de six mois, pour en jouir à Paris, est accordé à M. Dirine (Serge), géomètre contractuel du service topographique.

Un passage pour la France lui sera en outre délivré ainsi qu'à M^{me} Dirine.

Affaires diverses.

Par décisions du Lieutenant-Gouverneur des :

25 février 1933. — Le Commandant de cercle de Macenta est autorisé à approuver, par délégation du Lieutenant-Gouverneur, les demandes de cession concernant le petit outillage et les pièces de rechange existant au magasin de matériel agricole du cercle, à condition que ces cessions soient payées au comptant.

— Des gratifications aux taux indiqués ci-dessous sont accordées à chacun des sous-officiers désignés ci-après, employés sur les chantiers des routes Kossankoro, N'Zérékoré et Gueckédou pendant le mois de janvier 1933.

1 ^o Sergent-chef Hascouet.....	248	francs.
2 ^o Sergent de Poli.....	248	—
3 ^o Sergent Mauscourt.....	240	—

La dépense résultant de ces gratifications s'élevant à la somme de sept cent trente-six francs (736 fr.), est imputable au chapitre XI article 1^{er} paragraphe 6 *bis*, du budget local de la Guinée française, exercice 1933.

28 février. — Est acceptée pour compter du 14 mars 1933 la démission de son emploi offerte par M^{lle} Kiéner, dame dactylographe auxiliaire en service à Mamou.

— M. de Kermadec, administrateur en chef, Inspecteur des Affaires administratives et du Travail indigène, est autorisé à faire usage de sa voiture automobile pour les besoins du service.

M. de Kermadec aura droit : 1^o A une indemnité forfaitaire mensuelle d'entretien et d'amortissement de trois cent cinquante francs (350 fr.), à compter de la date de la présente décision ;

2^o Au remboursement du prix de l'essence consommée pendant les tournées d'Inspection à raison de 12 litres au maximum par 100 kilomètres, et de l'huile à raison de 750 grammes par 100 kilomètres ;

3^o Au transport gratuit en Chemin de fer de sa voiture lors des déplacements effectués pour le service.

La dépense est imputable au chapitre V article 3 paragraphe 17 du budget local, exercice 1933, en ce qui concerne l'indemnité d'entretien et d'amortissement et le remboursement de l'essence et de l'huile consommée, et au chapitre XV article 3 paragraphe 1^{er} du même budget, en ce qui concerne le transport de la voiture en Chemin de fer.

Par décisions du Secrétaire général, chargé de l'expédition des Affaires courantes des :

3 mars. — M. Mas, adjoint principal des Services civils, est chargé des observations météorologiques de la station de 2^e ordre de Youkounkoun.

M. Mas, aura droit en cette qualité et à compter de la date de sa prise de service au supplément annuel de fonctions prévu par l'arrêté général du 11 avril 1930 au taux fixé par l'arrêté du 1^{er} octobre 1930.

— M. Lalle, adjoint principal des Services civils est chargé des observations météorologiques de la station de 2^e ordre de Timbo.

M. Lalle, aura droit en cette qualité et à compter de la date de sa prise de service au supplément annuel de fonctions prévu par l'arrêté général du 11 avril 1930 au taux fixé par l'arrêté du 1^{er} octobre 1930.

6 mars. — M. Meiffre, élève-administrateur, est nommé Président du tribunal du 1^{er} degré de Kouroussa, en remplacement de M. Labaysse, commis des Services civils, affecté à Conakry.

7 mars. — Le paragraphe 1^{er} de l'article 2 de la décision n^o 341 F. autorisant M. de Kermadec, administrateur en chef, Inspecteur des Affaires administratives à utiliser pour le service une voiture automobile lui appartenant et lui accordant une indemnité d'entretien et d'amortissement, et modifiée ainsi qu'il suit

M. de Kermadec aura droit :

« 1^o A une indemnité forfaitaire mensuelle d'entretien et d'amortissement de trois cent cinquante francs (350) à compter du 15 février 1933 ».

11 mars. — Des gratifications aux taux indiqués ci-dessous sont accordées à chacun des sous-officiers désignés ci-après, employés sur les chantiers des routes N'Zérékoré-Lola et Diani-N'Zérékoré, en janvier et février 1933 :

Sergent Lucas.....	248	francs.
Sergent Aglaé.....	144	—

La dépense résultant de ces gratifications s'élevant à la somme de trois cent quatre-vingt-douze francs (392) est imputable au chapitre XX article 1^{er} paragraphe 3, du budget local de la Guinée française, exercice 1933.

12 mars. — Le nommé Diaora Bala, est agréé en qualité de pousseur au Trésor, en remplacement du nommé Soriba Soumah qui est licencié à compter du 28 février 1933.

Diaora Bala, recevra à ce titre et à compter du 1^{er} mars 1933, date de son entrée en service, un salaire mensuel de cent cinquante francs, payable sur certificat de service fait, sans autre engagement de la part de la Colonie.

La dépense est imputable du budget local chapitre VII article 1^{er} paragraphe 4.

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS ET COMMUNICATIONS

Le Chef de service de l'Imprimerie prie ses nombreux correspondants de bien vouloir joindre un timbre de 0 fr. 50 à toute lettre demandant réponse.

Aucune suite ne sera donnée aux correspondances qui ne rempliraient pas cette condition.

CHAMBRE D'AGRICULTURE ET D'INDUSTRIE DE LA GUINÉE FRANÇAISE

Élections du 19 février 1933.

A) MEMBRES ÉLUS PAR LE COLLÈGE ÉLECTORAL CINQ (5) sièges à pourvoir.

Nombre des électeurs inscrits.....	241
Nombre des votants.....	156
Nombre des bulletins blancs ou nuls.....	47
Nombre des suffrages exprimés.....	109
1/4 des électeurs inscrits.....	60

Le classement a été opéré suivant le nombre de voix obtenues par chaque candidat, compte-tenu des prescriptions de l'article 11 de l'arrêté général organique du 30 juillet 1930 réorganisant les Chambres d'Agriculture et d'Industrie en Afrique occidentale française :

		N° de la liste électorale J. O. G 1-1 1933.	
Ont obtenu :			
MM. Almamy Bokar Biro.....	5	66	voix élu.
Perennet Jules.....	186	33	— élu.
Barrière Pierre.....	72	32	— élu.
Accambray André.....	6	30	— élu.
Beynis Georges.....	79	19	— élu.
Kanté Garan.....	145	14	—
Pezon Jean.....	187	14	—
Teppe Georges.....	225	14	—
Langlois Léon.....	152	6	—
Forêt Jean.....	127	5	—
Hallé Claude.....	136	4	—
Allegret.....	7	2	—
Almamy Kondé.....	69	2	—
Biras André.....	71	2	—
Daubige Fernand.....	111	2	—
Ferracci Jean-Baptiste.....	116	2	—
Gaillardon Jean-Paul.....	133	2	—
Lablanchie Albert.....	153	2	—
Roumens Paul.....	195	2	—
Barateau Jules.....	70	1	—
Bouysson Louis.....	90	1	—
Casthelain Jules.....	101	1	—
Chillou James.....	96	1	—
Chillou Louis.....	98	1	—
Delcroix Roger.....	106	1	—
Pezon Louis.....	188	1	—
Pilotaz.....	183	1	—
Saint-Leger.....	201	1	—
Tambutet Lucien.....	224	1	—

B) MEMBRES DÉLÉGUÉS PAR LES SOCIÉTÉS INDIGÈNES DE PRÉVOYANCE ET AUTRES ASSOCIATIONS AGRICOLES.

Le classement a été opéré suivant le nombre de voix obtenues par chaque candidat, compte-tenu des prescriptions de l'article 11 de l'arrêté général organique du 30 juillet 1930 réorganisant les Chambres d'Agriculture et d'Industrie en Afrique occidentale française.

		N° de la liste électorale J. O. G. 1-1 1933.	
MM. Sylla Balla.....	192	26	voix élu.
Tierno Oumarou.....	211	26	— élu.
Sambou Sidibé.....	190	25	— élu.
Alfa Saliou Bari.....	34	10	—
Pogba Tolipou.....	180	9	—
Joseph Katty.....	122	8	—
Seyni Camara.....	184	8	—
Kanfori Yambali Camara.....	102	7	—
Tierno Moctar Bah.....	215	7	—
Tiékkoura Kourouma.....	209	7	—
Alfa Bakar.....	12	6	—
Djiguiba Camara.....	59	6	—
Mama Diakité.....	134	6	—
Tierno Boubakar Bah.....	219	6	—
Amara Kéita.....	11	5	—
Joseph Yaora.....	123	5	—
Mamadou Bobo.....	147	5	—
Nankouman Kaman Kamara.....	168	5	—
Bangali Mansaré.....	46	4	—
Alfa Saliou.....	13	4	—
Bamoy.....	50	4	—
Moory Camara.....	132	4	—
Poé.....	181	4	—

N° de la liste
électorale
J. O. G. 1-1 1933.

Siagbé Tiékoura Camara.....	201	4	voix
Alfa Yaya.....	15	3	—
Gamé Guilavogui.....	94	3	—
Kaba Mara.....	109	3	—
Oteme Somparé.....	174	3	—
Alfa Amadou Baïlo.....	16	2	—
Alfa Saliou.....	20	2	—
Alfa Mamadou Bâ.....	36	2	—
Diallo Chérif.....	64	2	—
Foroma Touaro.....	86	2	—
Gogoro.....	93	2	—
Khaly Salifou.....	103	2	—
Koumon.....	116	2	—
Lansana Fofana.....	124	2	—
La.....	130	2	—
Massaro Koïvogui.....	149	2	—
Nianamou.....	170	2	—
Youke.....	222	2	—
Sanoussi Camara.....	187	2	—
Sory Toli.....	196	2	—
Sagbalo Kamara.....	200	2	—
Amadou Diouhé.....	2	1	—
Abdoul Gadiri.....	14	1	—
Alfa Mouctar.....	24	1	—
Alfa Ibrahima Sylla.....	25	1	—
Alfa Abdoulaye Bari.....	35	1	—
Bokary Soumah.....	40	1	—
Bakar Sidi.....	41	1	—
Cé Yéné.....	57	1	—
Dobo Inapogui.....	68	1	—
Fili Madi Fofana.....	73	1	—
Fakao.....	83	1	—
Fassou.....	84	1	—
Foromo.....	85	1	—
Gondo.....	95	1	—
Gbébé.....	96	1	—
Kotaumian.....	112	1	—
Kolivévé.....	113	1	—
Kouta Cé Moriba.....	120	1	—
Moriba Doro.....	158	1	—
Ogbo Beavo.....	177	1	—
Togba.....	214	1	—
Vaourou.....	221	1	—

COLONIE DE LA GUINÉE

2^{me} BUREAU

AVIS D'ADJUDICATION

Messieurs les Commerçants sont informés qu'il sera reçu au 2^{me} Bureau du Gouvernement, Section du Matériel à Conakry, jusqu'au 20 mai à neuf heures, les soumissions relatives à l'adjudication des fournitures scolaires et de l'outillage nécessaire au Service de l'Enseignement pendant l'année 1933.

Les clauses et conditions particulières à cette fourniture sont contenues dans un cahier des charges qui pourra être consulté tous les jours ouvrables de 8 heures à 11 heures et de 14 heures à 17 heures au 2^{me} Bureau du Gouvernement, Section du Matériel, à Conakry.

Les soumissions seront rédigées sur papier timbré et devront être conformes au modèle annexé au cahier des charges.

Le dépouillement des offres sera effectué au 2^{me} Bureau du Gouvernement le 20 mai 1933, à neuf heures, dans les conditions fixées par l'article 31, du cahier des clauses et conditions générales des marchés du 25 octobre 1929.

Conakry, le 15 février 1933.

Le Secrétaire général.
A.-F. PALADE.

SERVICE DES DOMAINES

Avis de demandes de concessions agricoles provisoires.

M. Jubineau (Yves-François), demeurant à Kindia, sollicite la concession provisoire agricole d'un terrain d'une superficie de 37 hectares environ, sis sur le territoire du village de Goloya (canton et cercle de Kindia) à environ douze kilomètres au Sud de Kindia et à deux kilomètres au Sud-Est du village de Samorénia, longé au Nord par la piste de Samoréïa à Goléïa, suivant une ligne E. W. tirée d'un arbre remarquable à 300 mètres au Nord de la chute jusqu'à un groupe de deux manguiers; délimité d'autre part par une ligne S. N. de 600 mètres laissant cette chute en son milieu et aboutissant au Nord à l'arbre remarquable déjà cité par une ligne E. W. tirée de l'extrémité S. de la précédente jusqu'à un point situé à environ 625 mètres de cette extrémité, et à une égale distance de 100 mètres du lit des deux marigots S. W.; enfin par une ligne tirée de ce point et rejoignant les deux manguiers déjà cités.

Conakry, le 3 mars 1933.

M. Pierre Maridet, planteur, demeurant à Dounia (cercle de Kindia), sollicite la concession provisoire agricole d'un terrain d'une superficie de 200 hectares environ, sis sur le territoire du village de Béréakori (canton et cercle de Kindia) et constitué par une partie de la vallée du Dounia et ses confluent avec le Ouembécouré, la Samaka et d'autres marigots et par un plateau se trouvant au Nord dudit marigot, et délimité comme suit :

Au Nord : par une ligne de 820 mètres;

A l'Est : par une ligne brisée formant avec la précédente un angle de 80° et dont les éléments de 580 mètres, 800 mètres et 1.010 mètres forment entre eux des angles de 160°, 209° touchent à la concession R. Fournier et au terrain demandé par M. Obry, et traversent les marigots Samaka, Ouembécouré et d'autres non dénommés;

Au Sud : par une ligne de 530 mètres (dont une partie borde sa concession du Dounia) traversant le marigot Dounia;

A l'Est : par une ligne brisée de 1.050 mètres traversant la Dounia jusqu'en face du hameau de Kondokouré et de 300 mètres, puis faisant hache vers le Sud par des longueurs de 470 mètres et 680 mètres formant entre elles un angle de 152°;

Au Nord-Ouest : par une ligne de 1.230 mètres formant avec les précédentes un angle de 52°.

Conakry, le 3 mars 1933.

M. Marcel Varin, planteur, demeurant à Kolenté, sollicite la concession provisoire agricole d'un terrain d'une superficie de 37 hectares environ, sis sur le territoire du village de Moria (canton de Saloun, cercle de Kindia) et délimité comme suit :

Au Nord : en bordure de la Kolenté, un point A situé au début des chutes de la « Fatama ». Cette ligne droite de 400 mètres rejoint le point B;

A l'Est : une ligne droite de 850 mètres partant du point B au point C, ce point est désigné par un gros arbre « fromager »;

Au Sud : une ligne C D de 700 mètres. Le point D est marqué par un gros arbre « fromager »;

A l'Ouest : une ligne de 550 mètres du point D au point A épousant le cours de la Kolenté et rejoignant le sommet des chutes « Fatama »;

Conakry, le 3 mars 1933.

M. Joseph Tanous, de nationalité libanaise, demeurant à Kindia, sollicite la concession provisoire d'un terrain d'une superficie de 62 hectares 10 ares, sis sur le territoire du village de Comoya (canton et cercle de Kindia) en bordure de la Yendé et de la route de Kindia à Médina-Oula depuis le kilomètre 6 jusqu'au premier pont de la Yendé, et limité comme suit :

Au Nord : par une ligne partant d'une source du marigot Bétékouré pour aller jusqu'à la source du Kolakouré, sur une longueur de 842 mètres;

A l'Est : par une ligne allant de la source du Kolakouré jusqu'à son confluent dans la Yenté, cette ligne a une longueur de 694 mètres;

Au Sud : par une ligne allant du confluent du Kolakouré dans la Yenté jusqu'au coude de la route près du premier pont de la Yenté. Cette ligne a 731 mètres de longueur;

A l'Ouest : depuis le coude de la route précitée jusqu'à celui qui se trouve au kilomètre 6, puis formant un coude jusqu'à la source du marigot Bétékouré. Cette ligne formant deux éléments de 410 mètres et 442 mètres.

Conakry, le 3 mars 1933.

M. Navarro (Montesdeoca-Antonio), demeurant à Conakry, sollicite la concession provisoire agricole d'un terrain d'une superficie de 175 hectares, sis au lieu dit « Sombadé » sur la rive gauche de la rivière Kilissi (canton et cercle de Kindia) et délimité comme suit :

Étant donné les limites de la concession Paul Paillet et prenant pour base la ligne G F du plan de cette concession et pour point d'origine le point G de cette ligne.

Limite Nord-Est : une ligne idéale se confondant avec G F du plan de la concession Paul Paillet mais d'une longueur limitée à 2.000 mètres en direction du point F ligne représentée au plan par G F. Deux perpendiculaires respectivement élevées aux points G et F d'une hauteur de 850 mètres formant les limites G X et F Y et formant le quatrième côté du rectangle, une ligne joignant directement les points X et Y. L'ensemble constituant un rectangle exact de 2.000 mètres sur 850 mètres.

Conakry, le 3 mars 1933.

M. Jean Belvallette, demeurant à Souguéta, sollicite la concession provisoire d'un terrain d'une superficie de 70 hectares sis à environ 10 kilomètres de la gare de Souguéta (cercle de Kindia) longeant la route Leprince et délimité comme suit :

Au Sud : par la route Leprince;

A l'Ouest : par la rivière du Dondelli;

Au Nord : par la rivière du Koundidi;

A l'Est : par la jonction des rivières Koundidi et Bandi.

Toutes oppositions aux présentes demandes seront reçues au Bureau de l'Administrateur Commandant le cercle de Kindia jusqu'au 1^{er} mai 1933.

Conakry, le 3 mars 1933.

M. Georges Roullin, planteur à Kénendé, canton de Tabounsou (cercle de Conakry) sollicite la concession provisoire d'un terrain d'une superficie de 19 hectares 54 ares 20 centiares, situé au kilomètre 44 de la route de Conakry à Dubréka et délimité comme suit :

Au Nord-Ouest : par la concession qui lui a été concédée par arrêté du 26 juillet 1930;

A l'Ouest : par la route de Conakry à Dubréka-ville et de tous autres côtés par une arête boisée.

Toutes oppositions à la présente seront reçues au Bureau de l'Administrateur Commandant le cercle de Conakry jusqu'au 1^{er} mai 1933.

Conakry, le 3 mars 1933.

M. Ibrahim Watty, planteur, demeurant à Kindia, sollicite la concession provisoire agricole d'un terrain d'une superficie de 75 hectares, sis sur le territoire du village de Kaliakori (canton et cercle de Kindia) et délimité comme suit :

Il est constitué par deux plateaux bordant le Walangui à l'Est et à l'Ouest depuis la route de Kindia à Samoronia et limité au Nord, par une ligne de 400 mètres traversant la vallée du Walangui.

Au *Nord-Est* : par une ligne de 500 mètres formant avec la précédente un angle de 135° ;

A l'*Est* : par une ligne de 600 mètres formant avec la précédente un angle de 153° et aboutissant à la route de Samoronia près de Giganfodéa ;

Au *Sud-Est* : par la route de Samoronia sur une longueur de 600 mètres. Cette ligne forme avec la précédente un angle de $113^{\circ}30'$ et aboutit à 115 mètres du pont du Walangui ;

Au *Sud-Ouest* : par une ligne de 700 mètres en bordure de la concession Ibrahim Watty. Cette ligne forme avec la précédente un angle de 62° ;

Puis formant hache sortante la limite tournée vers le Sud traverse le Oualangni d'une longueur de 300 mètres, elle forme avec la précédente un angle de 241° ;

A l'*Ouest* : par une ligne de 550 mètres formant avec la précédente un angle de $105^{\circ}30'$.

Conakry, le 4 mars 1933.

MM. Durupt, Linert, demeurant à Conakry, sollicitent la concession provisoire d'un terrain d'une superficie de 15 hectares, sis en bordure de la route Conakry-Ouassou, à 150 mètres de la borne n° 66, sur la rive droite de la rivière Siggily.

Ce terrain de forme rectangulaire est borné :

Au *Nord* : par une ligne A. B. de 350 mètres, perpendiculaire à la route de Conakry-Ouassou ;

A l'*Est* : par une ligne A. D. de 450 mètres, perpendiculaire à la ligne A. B. ;

A l'*Ouest* : par une ligne B. C., parallèle à la route de Conakry-Ouassou sur une longueur de 450 mètres ;

Au *Sud* : par une ligne C. D., perpendiculaire aux lignes B. C. et A. D., d'une longueur de 350 mètres.

Toutes oppositions à la présente demande seront reçues au Bureau de l'Administrateur Commandant le cercle de Conakry jusqu'au 1^{er} mai 1933.

Conakry, le 6 mars 1933.

M. Paul Pilotaz, planteur à Coyah, sollicite la concession d'un terrain d'une superficie de 1 hectare 70 ares, sis près de la route de Coyah à Kindia, entre les points kilométriques 55,620 et 55,700, ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier dont les angles A. B. C. D. sont indiqués sur le terrain par des bornes en ciment.

Conakry, le 8 mars 1933.

M. Du Luart de Montsaunin, agissant pour le compte de la « Société Agricole du Samou », sollicite la concession provisoire d'un terrain d'une superficie d'environ 17 hectares 25 ares, situé sur le territoire du village de Samaya, canton de Friguiagbé (cercle de Kindia) et délimité comme suit :

Au *Nord-Ouest* : par une ligne orientée Nord-Ouest, Sud-Est, d'une longueur de 725 mètres, suivant la rive droite d'un marigot appelé Iroli, à une distance moyenne de 40 mètres, partant de sa source et allant jusqu'à son confluent avec un autre marigot appelé Sambayakori ;

Au *Sud* : par une ligne orientée Est-Ouest d'une longueur de 500 mètres, partant du confluent précité et suivant la rive gauche du Sambayakori ;

A l'*Est* : par une ligne de 600 mètres longeant la brousse.

Conakry, le 8 mars 1933.

M. Du Luart de Montsaunin, agissant pour le compte de la « Société Agricole du Samou », sollicite la concession provisoire d'un terrain d'une superficie d'environ 20 hectares, situé sur le territoire du village de Coliagbé (canton de Friguiagbé, cercle de Kindia) et délimité comme suit :

Au *Nord* : par une ligne imaginaire réunissant le point C au point B par une droite de 400 mètres de longueur et orientée Est-Ouest ;

A l'*Est* : par une ligne réunissant le point C au point D d'une longueur de 500 mètres ;

Au *Sud* : par une ligne d'une longueur de 400 mètres, réunissant le point D au point A ;

A l'*Ouest* : par une ligne d'une longueur de 500 mètres, réunissant le point A au point B.

Toutes oppositions aux présentes demandes seront reçues au Bureau de l'Administrateur Commandant le cercle de Kindia jusqu'au 1^{er} mai 1933.

Conakry, le 8 mars 1933.

M. Vinsot, planteur à Bouloukontou, sollicite la concession provisoire agricole d'un terrain d'une superficie de 9 hectares 50 ares, situé à Bouloukontou (cercle de Mamou) et délimité comme suit :

Au *Sud* : par une droite A B orientée E O bordant la ligne de Chemin de fer de Conakry au Niger ;

Le point A est situé au sommet d'une courbe du Konkouré à 220 mètres avant le kilomètre 282 ;

Le point B est situé sur la rive du Wonedaba (rivière) au pont du chemin de fer qui le traverse à 55 mètres au delà du kilomètre 282 ;

A l'*Est* : par une ligne partant du point B, longeant du Wonedaba jusqu'au confluent de celui-ci avec le Konkouré, traversant le Konkouré et longeant la rive droite de ce dernier sur une longueur d'environ 300 mètres jusqu'à un arbre remarquable matérialisant le point C ;

Au *Nord* : par une ligne droite C D orientée E O d'une longueur de 175 mètres. Le point D est matérialisé par un arbre remarquable. Puis par une ligne droite D E d'une longueur de 145 mètres faisant avec la ligne D C un angle d'environ 150° .

Le point E est situé au sommet d'une courbe de Konkouré ;

A l'*Ouest* : par une ligne E A longeant la rive droite du Konkouré jusqu'au point A.

Toutes oppositions à la présente demande seront reçues au Bureau de l'Administrateur Commandant le cercle de Mamou jusqu'au 1^{er} mai 1933.

Conakry, le 8 Mars 1933.

M. Pichavant (Henri), demeurant à Conakry, sollicite au nom et pour le compte de M. Saint-Bonnet, commerçant demeurant à Conakry, la concession provisoire d'un terrain d'une superficie de 61 hectares 08 ares, situé à Doumbouya, aux environs de Coyah, canton du Soumbouya (cercle de Conakry).

Ce terrain est délimité comme suit :

Au *Nord* : par une ligne D. C. rejoignant les deux points situés respectivement à 900 mètres et 700 mètres sur les verticales à la route Conakry-Forécariah en A et B. ;

Au *Sud* : par la route de Conakry à Forécariah entre les kilomètres 55.489 et 56.507, points A et B ;

A l'*Est* : par une ligne B. C. perpendiculaire à la route, d'une longueur de 700 mètres ;

A l'*Ouest* : par une ligne A. D. de 500 mètres perpendiculaire à la route.

Toutes oppositions à la présente seront reçues au Bureau de l'Administrateur Commandant le cercle de Conakry jusqu'au 1^{er} mai 1933.

Conakry, le 9 mars 1933.

M. Gaillardon (Jean-Paul), planteur à Kankan, sollicite la concession provisoire d'un terrain d'une superficie de 18 hectares, sis sur le territoire du canton de Kouroulamini (cercle de Kankan), en bordure de la route de Kankan à Kissidougou.

Ce terrain de forme rectangulaire est bordé en longueur sur 600 mètres par la route de Kissidougou, en largeur sur 300 mètres par deux perpendiculaires partant des kilomètres 11.400 et 12 et est délimité comme suit :

Au *Nord-Ouest* : par la route de Kankan à Kissidougou, du kilomètre 11.400 au kilomètre 12 ;

Au *Sud-Est* : par une colline ;

Au *Nord-Est* : par une colline et un bas-fond ;

Au *Sud-Ouest* : par des terrains vagues ;

Toutes oppositions à la présente demande seront reçues au bureau de l'Administrateur commandant le cercle de Kankan jusqu'au 1^{er} mai 1933.

Conakry, le 8 mars 1933.

M. Elias Antoine Saoud, de nationalité libanaise, demeurant à Kindia, sollicite la concession provisoire agricole d'un terrain d'une superficie de 32 hectares, sis sur le territoire du village de Kaliakori (cercle de Kindia) dans le bas-fond du marigot Kafossi entre la concession forestière du Camp et la concession Michez et délimité comme suit :

Au *Nord* : par une ligne brisée en bordure de la concession forestière du Camp. Cette ligne forme des éléments de 290, 300, 125 et 150 mètres formant entre eux des angles de 136°, 144°, 236° jusqu' en un point situé à 75 mètres de la route de Kindia à Samorénia ;

Au *Sud-Ouest* : par une ligne brisée parallèle à la dite route et ayant des éléments de 675 et 400 mètres, jusqu'à un angle de la concession Michez située à 200 mètres de la route de Samorénia ;

Au *Sud-Est* : par une ligne de 400 mètres en bordure de la concession Michez ;

A l'*Est* : par une ligne de 500 mètres entre la concession Michez et la concession forestière

Conakry, le 9 mars 1933.

M. Tardieu (Joseph), commerçant demeurant à Sougueta, sollicite la concession provisoire agricole d'une superficie de 70 hectares environ, sis à 10 kilomètres de la gare de Sougueta (cercle de Kindia), route Leprince, et borné :

Au *Nord* : par le marigot Koundidi ;

Au *Sud* : par la rivière Bandi ;

A l'*Ouest* : par le pont du marigot Doundelli que traverse la route Leprince ;

A l'*Est* : par le confluent des Koundidi-Bandi.

Toutes oppositions à la présente demande seront reçues au Bureau de l'Administrateur Commandant le cercle de Kindia jusqu'au 1^{er} mai 1933.

Conakry, le 9 mars 1933.

M. Menem J. Stambouli, de nationalité libanaise, commerçant demeurant à Kindia, sollicite la concession provisoire d'un terrain d'une superficie de 50 hectares 42 ares, sis sur le territoire du village de Goloya (canton et cercle de Kindia), bordé par le Ségouy Segou depuis les chûtes jusqu'au gué du sentier qui mène de Samorénia à Goloya et par le plateau qui longe cette vallée au Nord, et délimité comme suit :

Au *Nord* : par une ligne de 660 mètres partant d'un point situé à la jonction de deux petites sources qui vont se jeter dans le Ségouy-Segou, jusqu'à la piste de Samorénia à Goloya.

Au *Sud* : par une ligne chevauchant la falaise sur une longueur de 900 mètres. Elle forme avec la précédente un angle de 112°.

A l'*Ouest* : par une ligne longeant des rochers et plusieurs sources, d'une longueur de 370 mètres. Cette ligne forme avec la précédente un angle de 78°.

Au *Nord-Ouest* : par une ligne de 510 mètres formant avec la précédente un angle de 136° et avec la limite Nord un angle de 113°

Conakry, le 9 mars 1933.

M. Azar (Gabriel), commerçant libanais, demeurant à Kindia, sollicite la concession provisoire d'un terrain d'une superficie de 35 hectares 23 ares, sis près du village de Fotonkoné, territoire de Bériakori (cercle de Kindia), constitué par le bas-fonds formé par le marigot de Fotonkoné qui se jette dans le Togolé, et limité comme suit :

Au *Nord-Est* : par une ligne de 120 mètres traversant ledit marigot et bordant une route en construction ;

A l'*Est* : par une ligne de 329 mètres partant dudit chemin et aboutissant au pied d'une source ;

Au *Sud-Est* : par une ligne de 522 mètres parallèle au bas-fonds partant de la source pour aboutir à un coude dudit bas-fonds. Puis la limite faisant hache, la ligne borde le bas-fonds sur une longueur de 236 mètres après avoir formé un angle de 294° avec la précédente jusqu'au delà de la palmeraie du village de Fotonkoné. La limite forme ensuite encore une hache le long de la palmeraie sur une longueur de 90 mètres après avoir formé un angle de 275° avec la précédente.

La limite forme alors un angle de 89 degrés avec la ligne précitée et s'écarte de la palmeraie pour aboutir au pied de la montagne. Cette ligne a une longueur de 120 mètres.

Enfin elle borde la montagne après avoir fait un angle de 89° sur une longueur de 292 mètres ;

Au *Sud-Ouest* : la ligne s'étend sur une longueur de 646 mètres depuis la montagne jusqu'au chemin desservant la plantation Bordenave.

Toutes oppositions aux présentes demandes seront reçues au bureau de l'administrateur commandant le cercle de Kindia jusqu'au 1^{er} mai 1933.

Conakry, le 9 mars 1933.

M. Roseberry, missionnaire de la « Christian and Missionary Alliance », demeurant à Kankan, sollicite la concession provisoire d'un terrain situé à Macenta, à 186 mètres au Nord du carré du chef de canton du Kolibirama-Toma, Gémé Guilabogui, et délimité :

Au *Nord* : par une ligne droite de 40 mètres, orientée E O, longeant un marais ;

A l'*Est* : par une ligne droite de 20 mètres en bordure de la partie du village indigène de Macenta dite « Camp des représentants » formant avec la précédente un angle de 90° ;

A l'*Ouest* : par une ligne droite de 20 mètres formant avec la limite Nord un angle de 90° ;

Au *Sud* : par une ligne droite de 40 mètres faisant avec les précédentes un angle de 90° et en bordure d'un terrain vague.

Conakry, le 10 mars 1933.

M. Cova Zoumanigui, catéchiste demeurant à Macenta, sollicite la concession provisoire d'un terrain urbain d'une superficie de 300 mètres carrés, situé à Macenta, à l'Ouest du « Camp des représentants » de cantons du Nord, de forme rectangulaire, et limité :

Au *Nord* : par une colline ;

A l'*Ouest* : par une concession indigène ;

A l'*Est* : par le carré du chef Pépé ;

Au *Sud* : par la voie venant du jardin de Macenta.

Toutes oppositions à la présente demande seront reçues au Bureau du Commandant de cercle de Macenta jusqu'au 1^{er} mai 1933.

Conakry, le 10 mars 1933.

M. Roseberry, missionnaire de la « Christian and Missionary Alliance », demeurant à Kankan, sollicite la concession provisoire d'un terrain situé à Macenta, à 90 mètres du carré du chef du canton de Kolibirama Toma, Gamé Guila-vogui.

Ce terrain, de forme rectangulaire, a une superficie de 300 mètres carrés et est situé à l'Ouest des villages constituant le centre de Macenta.

Il est limité au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par des concessions indigènes.

La face Sud est à 30 mètres de la route de Baou à Gueckédou.

Toutes oppositions à la présente demande seront reçues au bureau du Capitaine commandant le cercle de Macenta jusqu'au 1^{er} mai 1933.

Conakry, le 10 mars 1933.

Le Receveur des Domaines,
URSULE.

M. Toufik Turki, fondé de pouvoirs de la Société Turki frères, sollicite pour le compte de ladite Société, la concession provisoire d'un terrain d'une superficie de 100 mètres carrés, sis dans le centre non loti du village de Mandianan (canton de Sananfoula, cercle de Kankan), et limité :

Au Nord : par le village;

Au Sud : par la route de Kankan;

A l'Est : par la route Kalankalan;

A l'Ouest : par la route de Bougouni.

Toutes oppositions à la présente demande seront reçues au Bureau de l'Administrateur Commandant le cercle de Kankan jusqu'au 1^{er} mai 1933.

Conakry, le 10 mars 1933.

M. Assad Choukry Assmar, de nationalité libanaise, demeurant à Coyah, sollicite la concession provisoire agricole d'un terrain d'une superficie de 60 hectares, sis près de Coyah (cercle de Conakry) au lieu dit « Kondékouré », et limité comme suit :

Au Nord : par une ligne imaginaire A B de 700 mètres de longueur;

A l'Est : par une ligne A D d'une longueur de 1.000 mètres formant avec la ligne précédente un angle droit;

Au Sud : par une ligne D C d'une longueur de 600 mètres, parallèle à la ligne A B;

A l'Ouest : par une ligne B C d'une longueur de 1.254 mètres joignant les points B et C.

Toutes oppositions aux présentes demandes seront reçues au bureau de l'Administrateur commandant le cercle de Conakry jusqu'au 1^{er} mai 1933.

Conakry, le 11 mars 1933.

SERVICE DE LA CURATELLE

AUX SUCCESSIONS ET BIENS VACANTS

Arrondissement judiciaire de Conakry.

Conformément aux dispositions de l'article 12 du décret du 27 janvier 1855, concernant l'Administration des successions et biens vacants, il est donné avis aux personnes intéressées de l'ouverture des successions présumées vacantes de :

1^o Sény Bangoura, tirailleur, m^{le} 19917, décédé à Fez (Maroc), le 4 juin 1930;

2^o Mamadou Diallo, tirailleur, m^{le} 3576, décédé à Marseille, le 3 mai 1930;

3^o Sékou Kondé, tirailleur, m^{le} 972, décédé à Marseille le 25 juin 1930;

4^o Lanséni Sangaré, tirailleur, m^{le} 8906, décédé à Kénitra (Maroc), le 19 septembre 1930;

5^o Ibi Sambi, tirailleur de 2^e classe, m^{le} 16183, décédé le 4 octobre 1930 à Philippeville (Algérie);

6^o Fakéma Oularé, tirailleur de 2^e classe, m^{le} 23293, décédé le 1^{er} novembre 1930 à Kindia;

7^o Doura Diallo, tirailleur de 2^e classe, m^{le} 23588, décédé le 22 juin 1931 à Bastia (Corse);

8^o Momo Bangoura, indigent, décédé à l'hôpital de Conakry le 2 juin 1932;

9^o Gana, tirailleur, m^{le} 76413, décédé à l'hôpital de Conakry le 25 juin 1932.

Les personnes qui auraient des droits à ces successions sont invitées à les faire connaître et à en justifier au Curateur de l'arrondissement judiciaire de Conakry, soussigné.

Les créanciers et débiteurs desdites successions sont également invités à produire leurs titres ou à se libérer au bureau de la Curatelle.

Conakry, le 9 mars 1933.

Conformément aux dispositions de l'article 12 du décret du 27 janvier 1855, concernant l'Administration des successions et biens vacants, il est donné avis aux personnes intéressées de l'ouverture des successions présumées vacantes de :

1^o Yéro Koumba, tirailleur, m^{le} 27921, décédé le 1^{er} janvier 1931, à Cherchell (Algérie);

2^o Mamadou, tirailleur, m^{le} 23225, décédé le 16 janvier 1931, à Toulon (Var);

3^o Bengali Conté, tirailleur, m^{le} 5864, décédé le 2 mai 1931, à Fréjus (Var);

4^o Yoanidès (Dimitri), employé de commerce, décédé à Soufoudia (cercle de Conakry), le 12 octobre 1932;

5^o Béavogui Ouégo, tirailleur, décédé le 9 décembre 1929, à Toulouse (Haute-Garonne);

6^o Fama Toraoré, caporal, décédé le 16 juillet 1929, à Fréjus (Var);

7^o Moutana Konaté, tirailleur décédé le 13 octobre 1931, à Castelsarrasin (Lot-et-Garonne);

8^o Keba Banoro, tirailleur, décédé le 4 avril 1931, à Meknès (Maroc);

9^o Lansani Sangaré, tirailleur, décédé le 19 septembre 1930, à Kénitra (Maroc);

10^o Raffié, commerçant, décédé à Koumbia, le 16 novembre 1932;

11^o Simon (Arnold), bijoutier, décédé à l'Hôpital de Conakry, le 22 janvier 1933.

Les personnes qui auraient des droits à ces successions sont invitées à les faire connaître et à en justifier au Curateur de l'arrondissement judiciaire de Conakry, soussigné.

Les créanciers et débiteurs desdites successions sont également invités à produire leurs titres ou à se libérer au bureau de la Curatelle.

Conakry, le 9 mars 1933.

Le Curateur,
L. URSULE.

CONSERVATION DE LA PROPRIÉTÉ ET DES DROITS FONCIERS

BUREAU DE CONAKRY

AVIS DE BORNAGE

Le samedi 8 avril 1933 à dix heures du matin, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Béréiré (cercle de Forécariah), consistant en un terrain portant des plantations de bananiers, divers bâtiments à usage d'habitation, magasin, hangar, étable, etc... et des campements de manœuvres, d'une contenance totale de cinquante-quatre hectares, soixante-dix-huit ares, connu sous le nom de concession L. Langlois, et divisé en deux parcelles. La parcelle Ouest est bornée : au Nord, par une ligne brisée longeant des terrains vagues et constituée par les éléments suivants : 114 m. 48 + 362 m. 50 + 374 m. 67; à l'Ouest, par

une ligne brisée longeant des terrains vagues et constituée par les éléments suivants : 215 m. 65 + 225 m. 25 + 324 m. 84 + 219 m. 85; au Sud, par une ligne droite de 268 m. 44 longeant des terrains vagues; à l'Est, par une ligne idéale longeant la rive droite de la rivière Magnenkouré à 10 mètres de la berge et par une ligne brisée longeant les emprises de la route de Conakry à Forécariah, à 15 mètres de l'axe et constituée par les éléments suivants : droite de 76 m. 28, droite de 68 m. 19, courbe de 69 m. 59 de développement et droite de 90 m. 74. La parcelle Est, est bornée : à l'Ouest, par une ligne idéale longeant la rive gauche de la rivière Magnenkouré, à 10 mètres de la berge; au Sud, par une ligne droite de 179 m. 20, longeant des terrains vagues; à l'Est, par une ligne brisée longeant des terrains vagues et constituée par les éléments suivants : 436 m. 44 + 326 m. 34; au Nord, par une ligne brisée longeant les emprises de la route de Conakry à Forécariah, à 15 mètres de l'axe et constituée par les éléments suivants : droite de 101 m. 05, courbe de 111 m. 07 de développement et droite de 68 m. 76.

L'immatriculation du dit terrain a été demandée par le Receveur des Domaines à Conakry, agissant au nom et pour le compte de l'Etat français, suivant réquisition du 10 janvier 1933, n° 1010.

Toutes personnes intéressées sont invitées à y assister ou à s'y faire représenter par un mandataire nanti d'un pouvoir régulier.

Le Conservateur de la Propriété foncière,

L. URSULE.

COLONIE DE LA GUINÉE FRANÇAISE

BUREAU DES SUCCESSIONS

AVIS DE VENTE

Le public est informé qu'il sera procédé, le dimanche 26 mars 1933, à 8 h. 30 du matin, dans la cour du Secrétariat général, à la vente aux enchères publiques au plus offrant et au dernier enchérisseur, de vêtements, linge et objets divers provenant de la succession de M. Thouviot (Claude), surveillant des Travaux publics.

La vente sera faite au comptant, 5 % en sus.

Aucune réclamation ne sera admise après l'adjudication.

Conakry, le 8 mars 1933.

Le fonctionnaire chargé des successions,

J. MEYER.

Avis de demandes de prise d'eau.

Par lettre du 25 novembre 1932, M. Jean Foret, planteur, demeurant à la Kolenté, sollicite l'autorisation d'établir sur le marigot « Simienkouré » une prise d'eau pour l'irrigation de 10 hectares de bananiers plantés sur la concession agricole provisoire à lui accordée par arrêté du 11 janvier 1932.

Le barrage sera établi à environ 1.400 mètres du confluent du Simienkouré avec la Kolenté.

Il comprendra :

I. Un ouvrage en maçonnerie muni de deux vannes, l'une destinée à régler le débit du canal, l'autre à permettre l'écoulement normal des eaux en hivernage. Cet ouvrage aura 8 mètres de large sur 1 m. 75 de haut.

II. Un ouvrage en pierres et terre le prolongeant et mesurant environ trente mètres de longueur.

III. Un canal d'irrigation en terre à ciel ouvert de 1.730 mètres de long amènera l'eau sur la concession.

Le débit quotidien sera de 1.200 mètres cubes pendant six mois de l'année.

Le requérant sollicite cette autorisation pour une durée de 75 ans. Il certifie en outre qu'il n'existe aucun ouvrage ni en amont ni en aval.

Conformément aux dispositions de l'article 10 du décret du 5 mars 1921, réglementant le régime des prises d'eau en Afrique occidentale française, le présent avis, immédiatement après son insertion au *Journal officiel* de la Colonie, sera affiché pendant six semaines au chef lieu du cercle de Kindia et au chef lieu de la Colonie. Pendant ce délai, le public pourra prendre connaissance du dossier au Bureau des Affaires économiques et formuler par écrit toute observation et opposition.

SERVICE MÉTÉOROLOGIQUE (STATION PRINCIPALE DE CONAKRY).

Hauteurs d'eau et nombre de jours de pluie en janvier 1933.

STATIONS	HAUTEURS D'EAU en millimètres	NOMBRE de JOURS DE PLUIE	STATIONS	HAUTEURS D'EAU en millimètres	NOMBRE de JOURS DE PLUIE
Conakry.....	Gouttes.	»	Forécariah....	18,3	1
Beyla.....	21,0	1	Kankan.....	Gouttes.	»
Boké.....	0,0	0	Kindia.....	0,0	0
Gueckédou.....	Gouttes.	»	Kissidougou..	20,0	1
Kouroussa.....	0,0	0	Koumbia.....	0,0	0
Mali.....	»	»	Labé.....	3,3	1
Mamou.....	30,6	2	Macenta.....	15,3	1
Bissikrima.....	0,0	0	N'Zérékoré...	8,3	2
Boffa.....	0,0	0	Pita.....	2,0	1
Dabola.....	Gouttes.	»	Siguiri.....	0,0	0
Dinguiraye.....	Gouttes.	»	Tamara.....	0,0	0
Ditinn.....	Gouttes.	»	Télimélé.....	39,9	2
Faranah.....	0,6	1	Tougué.....	0,0	0
			Victoria.....	Gouttes.	»

Température et tension de vapeur en décembre 1932.

	TEMPÉRATURE					TENSION DE VAPEUR EN millimètres de mercure	
	Maxima	Minima	Moyenne	7 heures	17 heures	7 heures	17 heures
Conakry....	31,2	22,5	26,8	24,3	27,0	18,8	19,8
Beyla.....	32,3	16,6	24,4	18,4	27,4	11,3	11,2
Boké.....	34,1	18,1	26,1	19,9	29,7	15,8	17,1
Gueckédou..	30,8	17,1	24,0	18,1	26,9	14,8	14,3
Kouroussa..	32,1	18,9	29,2	19,7	30,3	9,6	10,7
Mali.....	»	»	»	»	»	»	»
Mamou.....	»	»	»	23,8	23,2	»	»

ANNONCES

L'Administration n'entend nullement être responsable de la teneur des annonces ou avis publiés sous cette rubrique par les particuliers.

GREFFE-NOTARIAT DE CONAKRY

Modification Statuts Société à responsabilité limitée « OUATAMBA » siège à Kindia.

Suivant acte au rapport de M^e Valentin Guelfucci, notaire à Conakry, en date du 27 février 1933, l'article onze des statuts de la société dénommée « Ouatamba » formée par MM. Assane Melhens, Habib Daher, Assad Katil, Hanna Saoud et Nassif Goussoub, tous commerçants demeurant à Kindia (Guinée française), par acte du rapport de M^e Valentin Guelfucci, notaire à Conakry, en date du vingt juillet mil neuf cent trente-deux, enregistré, a été modifié aussi qu'il suit :

« La société sera gérée et administrée par Monsieur Hanna Saoud, l'un des associés gérant unique nommé par décision des associés en date du dix janvier mil neuf cent trente-trois, pour une durée indéterminée avec les pouvoirs les plus étendus, mais seulement pour des engagements ne dépassant pas la somme de dix mille francs; au delà de cette somme ne seront valables, « les engagements pris par le gérant qu'avec la signature de deux autres associés. » etc. »

Une expédition de l'acte a été déposée au rang des minutes du Greffe du Tribunal de première instance de Conakry, tenant lieu de Tribunal de Commerce et de Justice de paix, le sept mars mil neuf cent trente-trois.

Pour mention :

V. GUELFUCCI.

ETUDE DE M^e V. GUELFUCCI, NOTAIRE A CONAKRY

AVIS

Suivant acte au rapport de M^e Valentin Guelfucci, notaire à Conakry, en date du 17 février 1933, Monsieur Michelikis, agent général des Etablissements Paterson-Zochonis, agissant en cette qualité a révoqué tous les pouvoirs consentis à Monsieur Ernest Strub, employé de la dite société.

Tous actes que Monsieur Strub pourrait faire à compter dudit jour au nom de la dite Société seront nuls et ne produiront aucun effet.

Pour mention :

Le Notaire,

V. GUELFUCCI.

ETUDE DE M^e GUELFUCCI, NOTAIRE A CONAKRY.

AVIS

Suivant acte au rapport de M^e V. Guelfucci, notaire à Conakry, en date du 9 février 1933, enregistré, Monsieur François Besse, négociant à Conakry a déclaré révoquer les pouvoirs consentis à Monsieur Maurice Varvatsoulis, les vingt-sept juin mil neuf cent vingt et un et vingt-cinq avril mil neuf cent vingt-quatre.

Entendant sans aucune exception que Monsieur Maurice Varvatsoulis, ne puisse toucher aucune somme pour lui, ni s'immiscer en aucune manière à l'avenir dans ses affaires

pour quelque cause que ce soit et que tous actes qu'il pourrait faire en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés, soient considérés comme nuls et ne puissent produire aucun effet.

Pour extrait et mention,
V. GUELFUCCI.

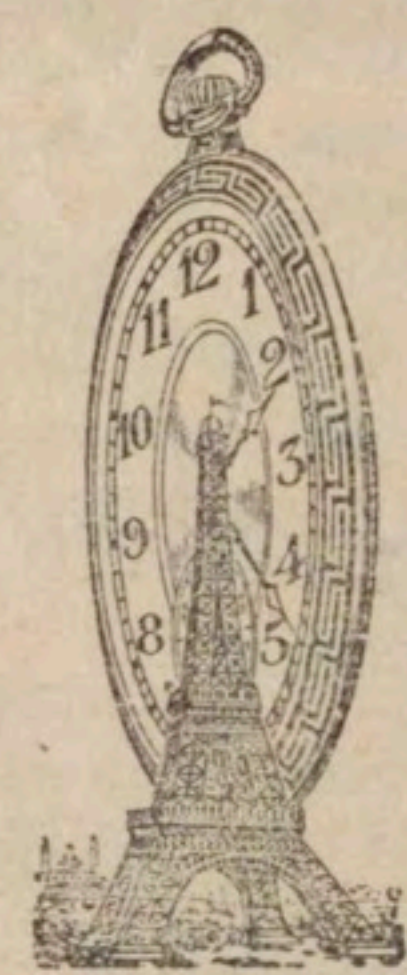
AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du certificat d'une inscription d'hypothèque de 4.000 francs prise le 6 mai 1920, sur l'immeuble n° 152 de la commune de Conakry au profit des Etablissements Louvrié.

Conakry, le 24 février 1933.

L'huissier,
NIMAR.

2-2



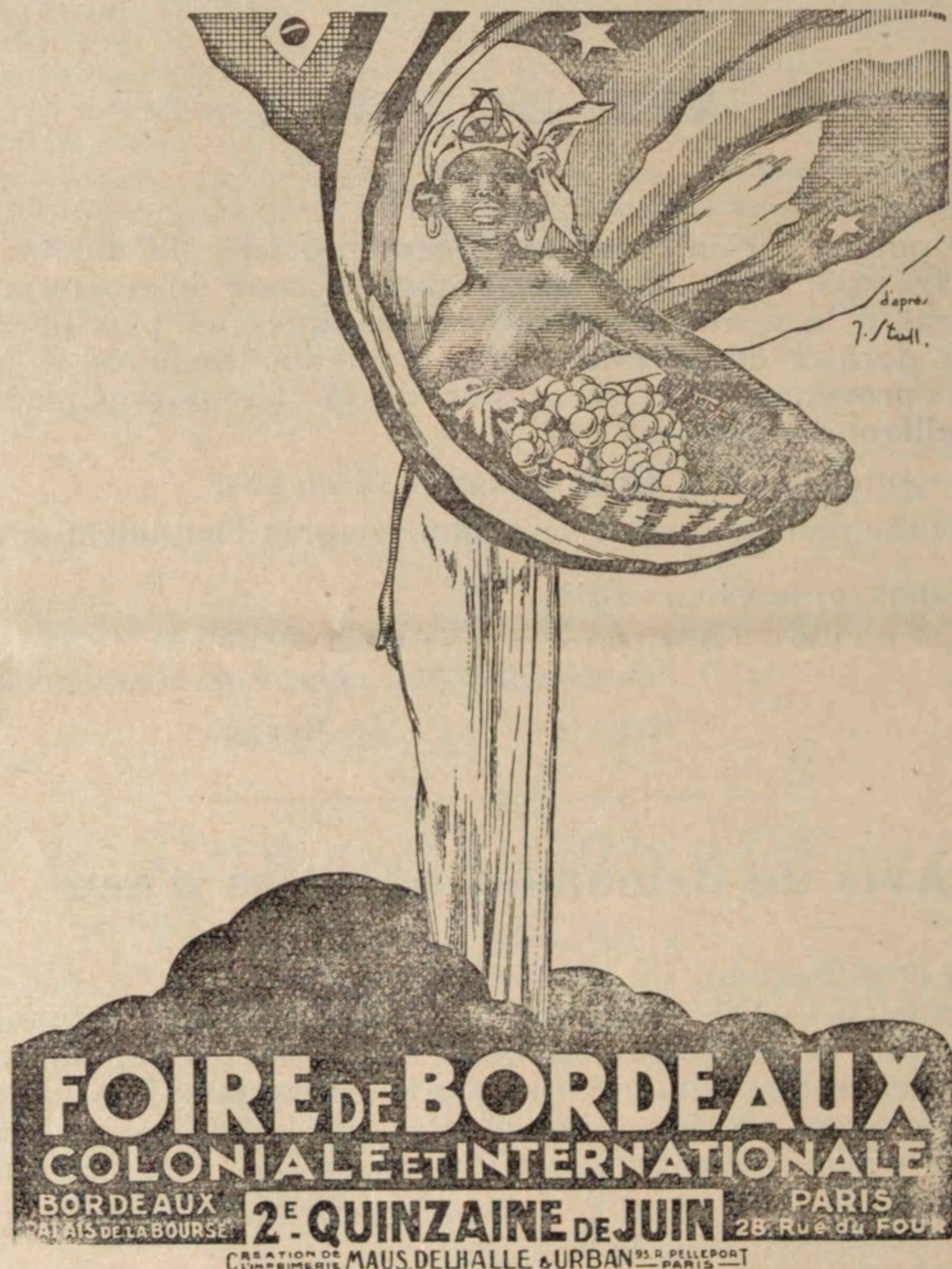
Comptoir d'Horlogerie soignée
" A la Tour Eiffel "

JOYEROT, JACOT & C^{ie}
23, rue Gambetta,
BESANCON (France)

Catalogue général d'Horlogerie -
Bijouterie - Orfèvrerie, adressé
gratuit et franco.

Envois choix s/demande à MM. les Fonctionnaires
Facilités de paiement

6-24



1-4

Vous pouvez devenir Propriétaires

en France, sur les bords de la Méditerranée
et constituer ainsi, en cinq ans un capital
qui peut être supérieur

A CENT MILLE FRANCS

Participez pour cela à l'achat d'une grande propriété de 280 hectares, au bord de la mer, dans les Pyrénées Orientales.

Chaque part donne droit à 3.000 mq. et coûte 10.500 fr. payable 500 fr. par trimestre, sans intérêt.

Pour tous renseignements s'adresser :

à la SOCIÉTÉ DU LIDO DE LA COTE VERMEILLE

20, rue Richer, PARIS (9^e).

La SOCIÉTÉ DES PRODUITS AZOTÉS vous présente

ADCO

pour la préparation du
FUMIER DE FERME SYNTHÉTIQUE

1.000 kgs de paille sèche plus 60 kgs d'ADCO
o o donnent 3 tonnes de fumier o o

CIANAMIDE

o AZOTE & CHAUX o

Le meilleur engrais azoté pendant
o o la saison des pluies o o

Pour tous renseignements s'adresser

à la SOCIÉTÉ COMMERCIALE & AGRICOLE --- KINDIA

Tous Travaux de Comptabilité Déclarations Fiscales

Expertises — Bilans — Liquidations

HENRI PROST

Avenue du Gouvernement, Maison Hadifé
CONAKRY Tél. 38.

GRANDE SOURCE || SOURCE HEPAR

ACTION ÉLECTIVE :

sur le Rein
Goutte ;
Gravelle ;
Diabète.

sur les Voies Biliaires
Coliques hépatiques ;
Congestion du Foie
ge Lithiase biliaire.

Les deux seules à VITTEL déclarées d'intérêt public
Saison 20 mai — 25 septembre

Envoi gracieux de la brochure

« La Cure Hydrominérale de Vittel »

sur simple demande à Société Générale des Eaux Minérales, service C. 40, VITTEL (Vosges) France.

EN VENTE A L'IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT, A CONAKRY

CARTE DE LA GUINÉE FRANÇAISE

du Service Géographique de l'A. O. F.
au 1/200.000^e, en couleurs

avec courbes équidistance 50 mètres.

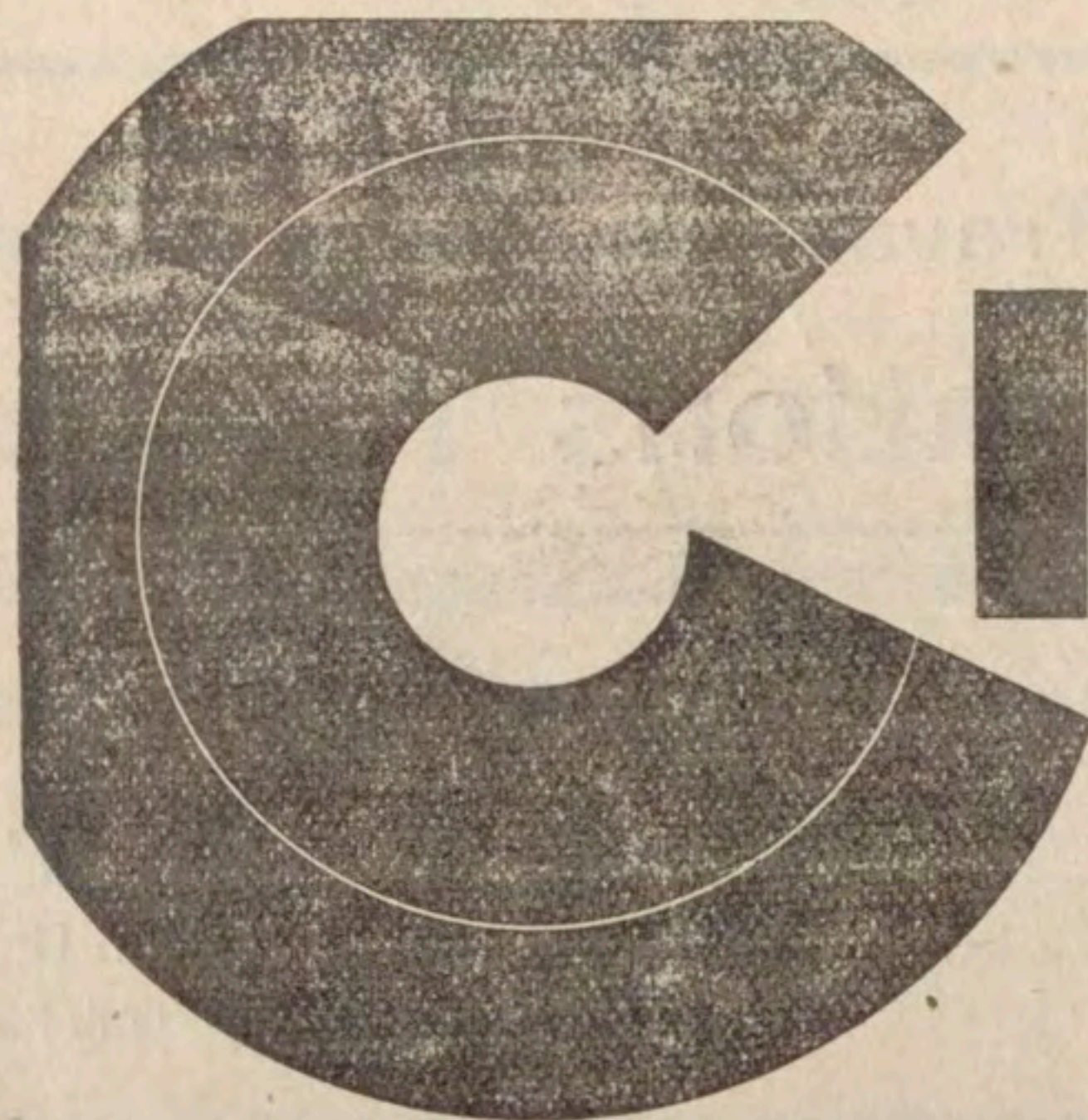
Feuilles parues à ce jour :

CONAKRY - SIEROUMBA - BOFFA - KINDIA (1)
TÉLIMÉLÉ - KANKAN - DABOLA - FARANAH -
KOUMBIA - YOKOUNKOUN -
HERÉMAKONO 1/2 feuille

Prix de la feuille : 6 francs ; par la poste 6 fr. 50.

Prix de la demi feuille : 3 fr. 75 ; par la poste : 4 fr. 25.

(1) 100 feuilles de Kindia avec montagne au pinceau.



LES NOUVELLES CITROËN

ABSENCE DE VIBRATIONS

● Grâce au "moteur flottant" qui élimine toute vibration et donne au conducteur de la voiture une impression de douceur et de souplesse inconnue jusqu'à son apparition.

SILENCE

● Boîte de vitesses "Synchronisées" avec 2^e silencieuse permettant les changements de vitesse sans heurts ni bruits. Roue libre sur les 10 et 15 CV.

SÉCURITÉ

● "Glaces Sécurité" sur toutes les voitures.

TENUE DE ROUTE PARFAITE

● Par le châssis tubulaire soudé électriquement et absolument rigide ; par la large voie des châssis et par l'abaissement du centre de gravité.

SUSPENSION IDÉALE

● Grâce aux longs ressorts, aux quatre amortisseurs "Houdaille" à réglage automatique par thermostat et aux pneus à très basse pression.

PROTECTION ABSOLUE

● Carrosseries "Monopiece" tout acier. Ces carrosseries sont constituées par cinq pièces soudées électriquement les unes aux autres par un procédé nouveau qui augmente leur rigidité et les rend insonores.

FREINAGE TRÈS SUR

● Augmentation du diamètre des tambours des freins auto-serreurs et de la surface des garnitures.

DOUCEUR DE CONDUITE

● Grâce à la direction démultipliée.

DÉMARRAGE A FROID

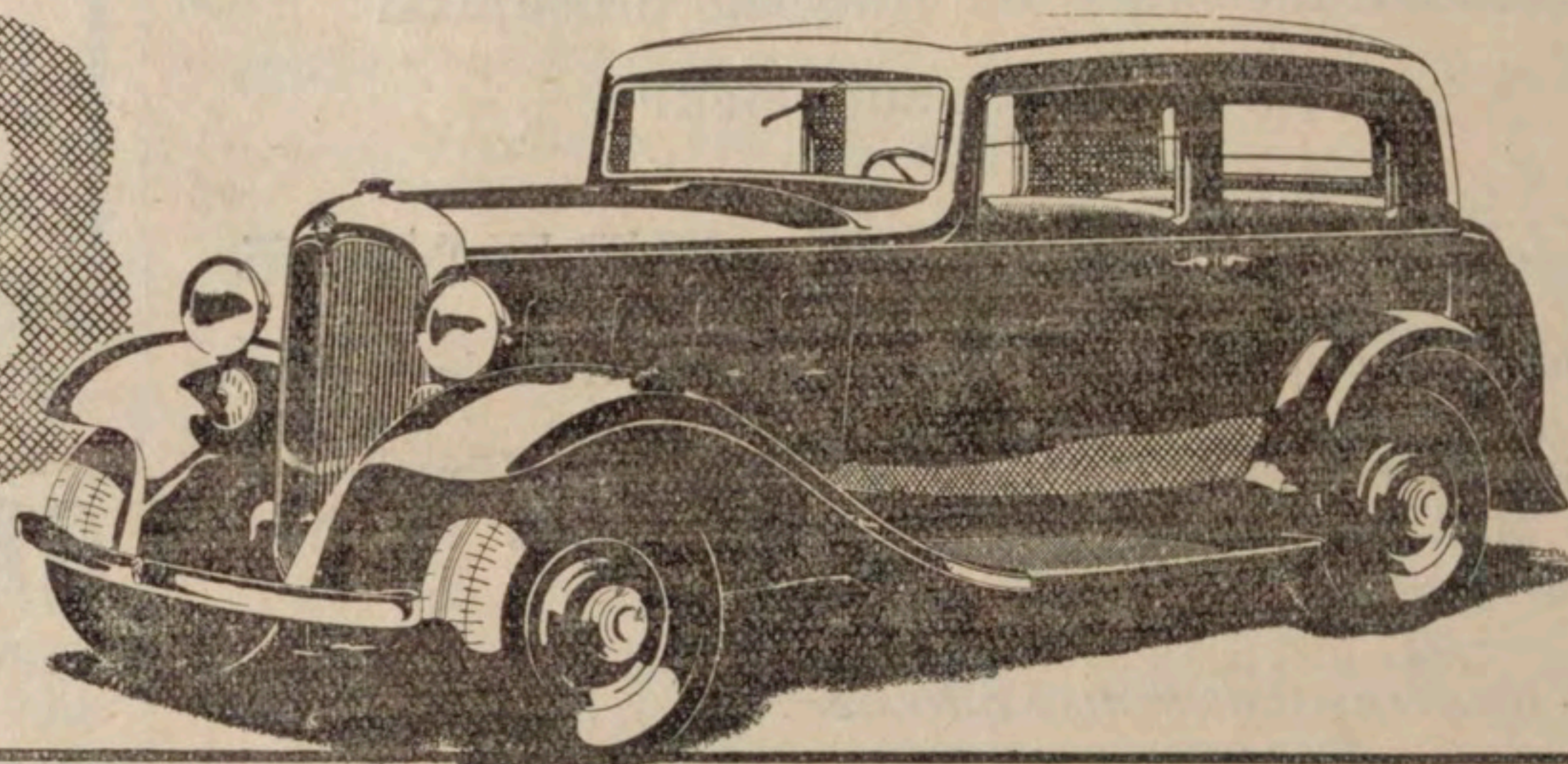
● Carburateur à starter, donnant des démarrages instantanés à toutes les températures.

ÉLÉGANCE RAFFINÉE - CONFORT

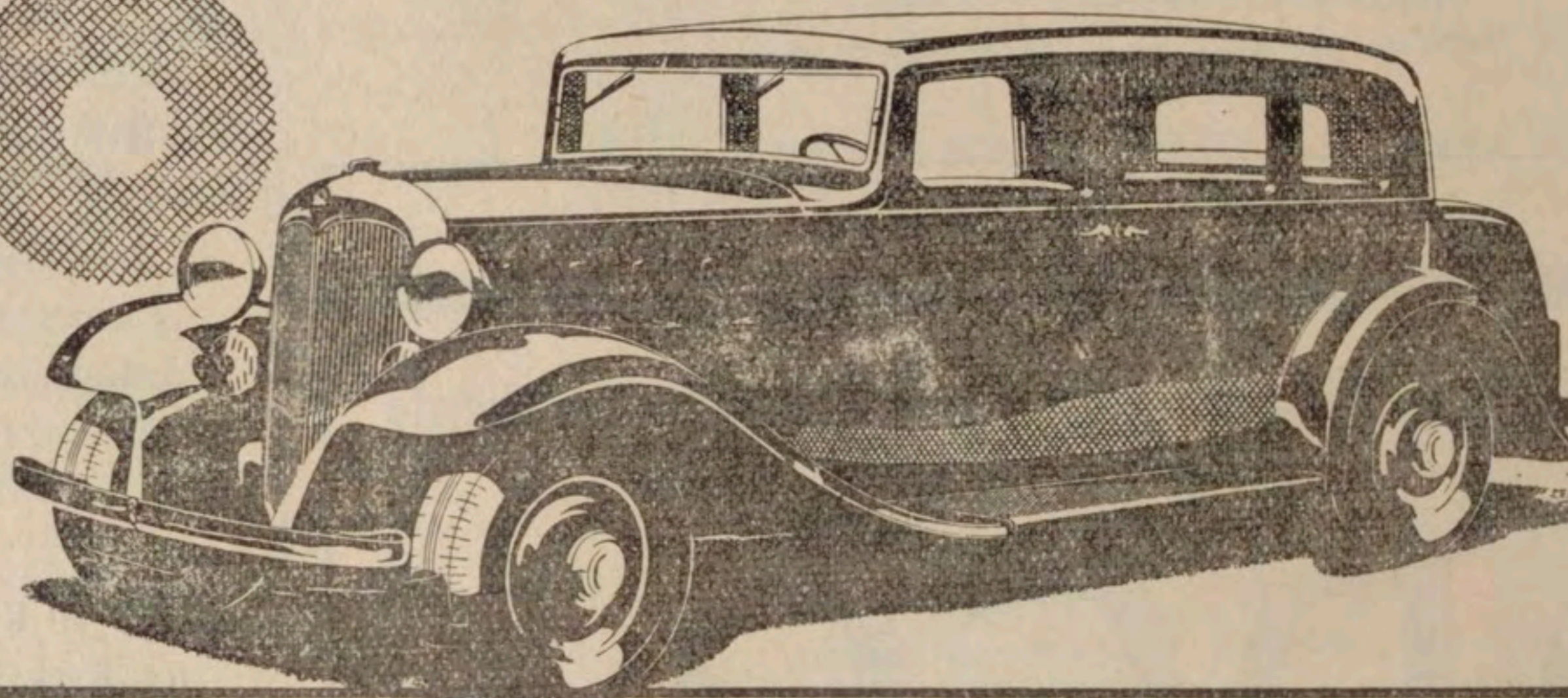
● Ligne de carrosseries nouvelle et très moderne. Pare-brise incliné, nouveau radiateur, carrosseries plus spacieuses.

NOMBREUX ET LUXUEUX ACCESSOIRES

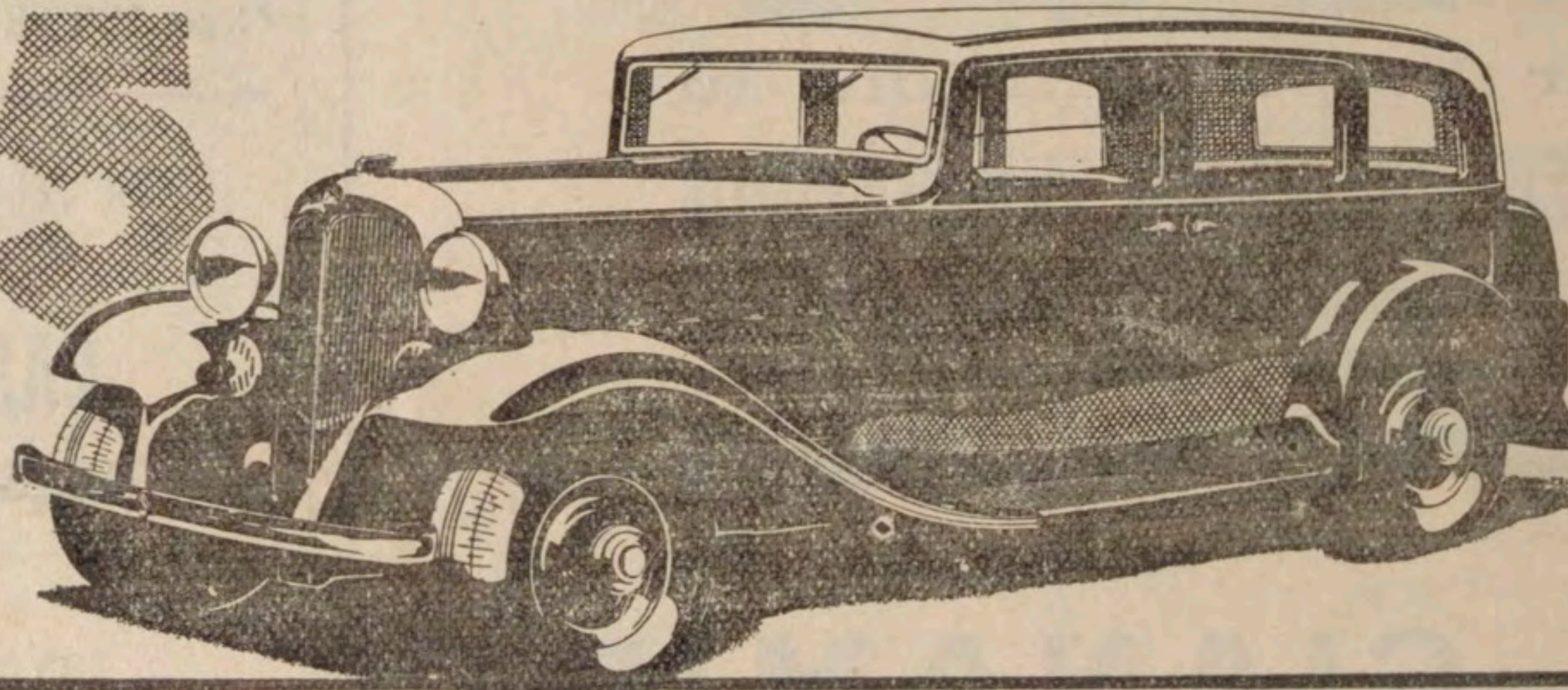
8



10



15



M 252 bis

Pièces de rechanges

Compagnie Française
de l'Afrique Occidentale

Service de dépannage

Réparations

Entretien

Agents exclusifs
pour la GUINÉE FRANÇAISE

Tous Accessoires pour Automobiles



MOUVEMENT COMMERCIAL DE LA GUINÉE FRANÇAISE

STATISTIQUES OFFICIELLES

Tableau A comparatif du mouvement commercial de la Guinée (12 mois de l'année 1932)

COMMERCE SPÉCIAL	1930		1931		1932	
	Tonnage (T. M.)	Valeur (Milliers de francs)	Tonnage (T. M.)	Valeur (Milliers de francs)	Tonnage (T. M.)	Valeur (Milliers de francs)
Importation	28.638	97.905	21.831	63.375	21.102	55.398
Exportation	32.449	58.165	24.537	48.929	34.706	56.654
Total du Commerce spécial	61.087	156.070	46.368	112.304	56.808	112.052

Tableau B. — Importations (Commerce Spécial des 12 mois de l'année 1932)

Chapitre ou Article	Pays de provenance	Unités	Quantités			Valeurs (en milliers de francs)		
			1930	1931	1932	1930	1931	1932
Bêtes de somme	France	Têtes Q.M.						
	Allemagne ..							
	Autres pays.		52 70	29 55	23 49	36	25	9
	Totaux ..		52 70	29 55	23 49	36	25	9
Bestiaux	France	Têtes Q.M.						
	Angleterre ..							
	Autres pays.		29 22	44 38	6 2	5	5	
	Totaux ..		29 22	44 38	6 2	5	5	
Viandes fraîches, réfrigérées et congelées	France	Q.M.						
	Allemagne ..							
	Angleterre ..							
	Belgique							
	U. S. A.							
	Hollande							
	Autres pays.							
	Totaux ..							
Viandes salées ou autrement préparées	France	—	56	47	23	125	105	47
	Allemagne ..		2	4	7	4	9	15
	Angleterre ..		35	38	53	81	75	97
	Belgique							
	U. S. A.			1	1		1	2
	Hollande							
	Autres pays.		5	9	9	12	25	16
	Totaux ..		98	99	93	222	215	177

Chapitre ou Article	Pays de provenance	Unités	Quantités			Valeurs (en milliers de francs)		
			1930	1931	1932	1930	1931	1932
5 Conserves de viandes en boîtes	France	Q.M.	87	69	45	174	122	95
	Allemagne ..			1	3		2	7
	Angleterre ..		1	2	2	2	3	2
	Belgique		1	1		1	4	
	U. S. A.		1	7	7	1	3	7
	Hollande							
	Autres pays.			1	5		5	10
	Totaux ..		90	81	62	178	136	121
6 Peaux brutes	France	—	1			1		
	Allemagne ..							
	Angleterre ..							
	Belgique							
	U. S. A.							
	Hollande							
	Autres pays.		149	117	127	147	71	49
	Totaux ..		150	117	127	148	71	49
7 Lait en con- serve	France	—	253	344	334	151	197	183
	Allemagne ..		2	18	16	1	10	8
	Angleterre ..		6			4		
	Belgique							
	U. S. A.			1			1	
	Hollande		40	49	19	7	11	11
	Autres pays.		192	118	141	101	62	65
	Totaux ..		463	500	510	264	281	267
8 Poissons secs, salés ou fumés	France	—	15	9	14	9	6	7
	Allemagne ..							
	Angleterre ..							
	Belgique							
	U. S. A.							
	Hollande							
	Autres pays.		34	48	32	15	9	12
	Totaux ..		49	27	46	24	15	19

Chapitre ou Article	Pays de provenance	Unités	Quantités			Valeurs (en milliers de francs)		
			1930	1931	1932	1930	1931	1932
9 Farine de froment....	France.....	Q.M.	9.070	8.887	9.859	1.586	1.262	1.063
	Allemagne..		514		2	98		
	Angleterre..		17	17	17	3	2	2
	Belgique....		444	654	858	78	94	92
	U. S. A.....							
	Hollande...		33	42	9	6	4	1
	Autres pays.							
	Totaux...		10.078	9.600	10.745	1.771	1.362	1.158
10 Riz.....	Colonies françaises.	—		150	25		16	3
	France.....		2.874	639	1.326	460	85	124
	Allemagne..							
	Angleterre..				2			
	Belgique....							
	U. S. A.....							
	Hollande...		1.243	107	113	202	28	28
	Autres pays.							
	Totaux...		4.117	996	1.466	662	129	155
11 Biscuits de mer.....	France.....	—	184	22	23	66	7	6
	Allemagne..							
	Angleterre..		13	12	9	4	3	2
	Belgique....							
	U. S. A.....							
	Hollande...							
	Autres pays.							
	Totaux...		197	34	32	70	10	8
12 Noix de colas.....	France.....	—						
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique....							
	U. S. A.....							
	Hollande...							
	Autres pays.		367	114	89	351	78	27
	Totaux...		367	114	89	351	78	27
13 Légumes secs	France.....	—	156	120	63	78	57	21
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique....							
	U. S. A.....							
	Hollande...		71	66	130	36	28	43
	Autres pays.							
	Totaux...		227	186	193	114	85	64
14 Pommes de terre.....	Cnies Françes	—						
	France.....		429	138	88	67	21	9
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique....			62	135		6	10
	Hollande...		197	269	202	25	24	12
	Autres pays.		530	741	1.004	91	97	101
	Totaux...		1.156	1.210	1.429	183	148	132
15 Sucres.....	France.....	—			10			2
	Allemagne..		13		11	2		2
	Angleterre..							
	Belgique....			75	110		12	17
	U. S. A.....		22	34	24	5	6	4
	Hollande...							
	Autres pays.		3.053	2.954	3.172	612	585	484
	Totaux...		3.083	3.063	3.327	619	603	509

Chapitre ou Article	Pays de provenance	Unités	Quantités			Valeurs (en milliers de francs)		
			1930	1931	1932	1930	1931	1932
16 Café.....	France.....	Q.M.			2			
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique....							
	U. S. A.....							
	Hollande...							
	Autres pays.		5	1		6	1	
	Totaux...		5	1	2	6	1	
17 Chocolat....	France.....	—	35	25	30	38	28	33
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique....							
	U. S. A.....							
	Hollande...							
	Autres pays.			1			1	
	Totaux...		35	26	30	38	29	33
18 Poivre.....	France.....	—				2		
	Allemagne..							
	Angleterre..		2	2	3	8	5	
	Belgique....						1	
	U. S. A.....							
	Hollande...							
	Autres pays.		1	1	1	2	1	
	Totaux...		3	3	4	12	7	
19 Thé.....	France.....	—	1			2		
	Allemagne..							
	Angleterre..		4	5	6	13	13	1
	Belgique....							
	U. S. A.....							
	Hollande...							
	Autres pays.		1	1	1	2	3	
	Totaux...		6	6	7	17	16	1
20 Tabacs en feuilles ou en côtes.....	France.....	—						
	Allemagne..							
	Angleterre..			1			2	
	Belgique....							
	U. S. A.....		894	402	86	1.139	469	89
	Hollande...		5	6	2	14	7	
	Autres pays.							
	Totaux...		899	409	88	1.153	478	9
21 Tabacs fabriqués : Cigares et cigarettes.	Cnies Françes	—	516	344	362	1.011	680	740
	France.....		65	8	7	134	24	2
	Allemagne..					5	1	
	Angleterre..		10	12	11	101	99	6
	Belgique....		1	1	1	8	4	
	U. S. A.....					1	3	
	Hollande...					1	3	
	Autres pays.		4			35	2	
	Totaux...		596	365	381	1.296	816	83
21 Tabacs fabriqués : Autres.	Cnies Françes	—		1			1	
	France.....		3	5	5	6	10	1
	Angleterre..							
	Belgique....		1	1		1		
	U. S. A.....						1	
	Hollande...							
	Autres pays.		3			10		
	Totaux...		7	7	5	17	12	1

Chapitre ou Article	Pays de provenance	Unités	Quantités			Valeurs (en milliers de francs)		
			1930	1931	1932	1930	1931	1932
Huile fixe pure d'olive.	France	Q.M.	62	71	99	78	78	89
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique....							
	U. S. A.....							
	Hollande...							
	Autres pays.		20	12	18	25	12	16
	Totaux ..		82	83	117	103	90	105
Huile fixe pure d'arachide.....	France	—	259	277	346	172	178	191
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique....							
	U. S. A.....							
	Hollande...				1			1
	Autres pays.							
	Totaux ..		259	277	347	172	178	192
Huiles fixes pures et autres	France	—	79	74	105	44	43	42
	Allemagne..							
	Angleterre..		29	19	41	15	10	17
	Belgique....			5	4		1	2
	U. S. A.....							
	Hollande...			13	6		5	1
	Autres pays.		10	9	110	4	8	40
	Totaux ..		118	120	266	63	67	102
Bois communs.	France	—	2.013	347	386	213	41	35
	Allemagne..		220	1.171	503	20	122	52
	Angleterre..		113	43	32	20	9	12
	Belgique....		57			6		
	U. S. A.....		318	80	220	47	10	16
	Hollande...							
	Autres pays.		8.592	258	3.778	903	280	346
	Totaux ..		11.313	1.899	4.919	1.209	462	461
Bois exotiques.....	France	—						
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique....							
	U. S. A.....							
	Hollande...							
	Autres pays.							
	Totaux ..							
Légumes frais	Cnies françaises		4					
	France	—	100	124	31	58	52	11
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique....		1		5	1		1
	Hollande...				44			4
	Autres pays.		263	900	1.473	180	100	117
	Totaux ..		368	1.024	1.553	239	152	193
Légumes salés, confits ou conservés	Cnies françaises							
	France	—	164	89	112	153	88	88
	Allemagne..		12			5		
	Angleterre..		3	1	6	3	1	4
	Belgique....		126	120	137	72	68	72
	U. S. A.....		20	22	47	17	21	40
	Autres pays.		7	87	51	4	45	22
	Totaux ..		332	319	353	254	223	226

Chapitre ou Article	Pays de provenance	Unités	Quantités			Valeurs (en milliers de francs)		
			1930	1931	1932	1930	1931	1932
29 Vins ordinaires.....	Cnies françaises	HL.	285	121	79	85	34	22
	France.....		3.622	2.848	2.955	1.228	1.074	940
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique....							
	Hollande...							
	Autres pays.		1.024	2.168	1.888	303	651	519
	Totaux ..		4.931	5.137	4.922	1.616	1.759	1.481
30 Vins mousseux.....	France	—	153	125	135	293	243	314
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique....							
	U. S. A.....							
	Hollande...							
	Autres pays.							
	Totaux ..		153	125	135	293	243	314
31 Vins de liqueur.....	France	—	312	237	244	341	285	271
	Allemagne..							
	Angleterre..						1	
	Belgique....							
	U. S. A.....							
	Hollande...							
	Autres pays.		13	13	28	27	22	41
	Totaux ..		325	250	272	368	308	312
32 Bières.....	France	—	196	142	37	71	43	15
	Allemagne..		513	272	290	203	109	116
	Angleterre..		8	6		3	3	
	Belgique....		93	106	100	37	43	40
	U. S. A.....							
	Hollande...		148	371	319	59	151	124
	Autres pays.		4	8	8	3	1	3
	Totaux ..		962	905	754	376	350	298
33 Limonades..	France	—	150	160	133	47	45	34
	Allemagne..		10	13	23	3	4	6
	Angleterre..		1					
	Belgique....				1			
	U. S. A.....							
	Hollande...							
	Autres pays.		4			4		
	Totaux ..		165	173	157	54	49	40
34 Boissons distillées : Eaux de vie.....	France.....	HL. d'alcool pur	3	2	8	23	18	45
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique....							
	U. S. A.....							
	Hollande...							
	Autres pays.							
	Totaux ..		3	2	8	23	18	45
34 Boissons distillées : Rhums et Tafia.	Cnies françaises	HL. d'alcool pur						
	France		35	39	52	101	106	130
	Allemagne..							
	Angleterre..				1			
	Belgique....							
	U. S. A.....							
	Hollande...							
	Totaux ..		35	39	53	101	106	130

Chapitre ou Article	Pays de provenance	Unités	Quantités			Valeurs (en milliers de francs)		
			1930	1931	1932	1930	1931	1932
34 Boissons distillées : Autres.	France	Hl. d'alcool pur	21	4	1	44	21	3
	Allemagne..			1		2	4	1
	Angleterre..							
	Belgique....							
	U. S. A.							
	Hollande ...							
	Autres pays.							
	Totaux ..		21	5	1	46	25	4

34 Boissons distillées : Liquieurs.....	France	Hl. de liquide	289	248	287	276	239	271
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique....							
	U. S. A.							
	Hollande ...							
	Autres pays.							
	Totaux ...		289	248	287	276	239	271

35 Eaux minérales naturelles et artificielles..	France.....	Q.M.	506	315	297	139	85	80
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique....							
	U. S. A.							
	Hollande ...							
	Autres pays.							
	Totaux ..		506	315	297	139	85	80

36 Briques et tuiles.....	France.....	—	2.400	1.694	1.060	88	119	38
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique....							
	U. S. A.							
	Hollande ...				1.250			30
	Autres pays.							
	Totaux ..		2.400	1.694	2.310	88	119	68

37 Ciment.....	France	—	43.512	22.500	40.291	1.523	587	935
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique....		16.746	8.503	2.606	586	266	57
	U. S. A.							
	Hollande ...							
	Autres pays.		3.341	725	452	117	24	3
	Totaux ..		63.599	31.728	43.049	2.226	877	995

38 Autres matériaux de construction	France.....	—	9.132	2.391	2.606	298	69	78
	Allemagne..			1	24		1	8
	Angleterre..		41	36	179	1	1	5
	Belgique....		1.250	1.000	771	30	22	13
	U. S. A.						2	
	Hollande ...							
	Autres pays.			10	420			1
	Totaux ..		10.423	3.438	4.000	329	95	105

39 Huiles minérales : Brutes	France	—						
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique....							
	U. S. A.							
	Hollande ...							
	Autres pays.							
	Totaux ..							

Chapitre ou Article	Pays de provenance	Unités	Quantités			Valeurs (en milliers de francs)		
			1930	1931	1932	1930	1931	1932
39 Huiles minérales : Raffinées.....	France	Q.M.						
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique....							
	U. S. A.		4.793	3.003	3.947	832	368	
	Hollande ...		54	27	36	19	8	
	Autres pays.							
	Totaux ..		4.847	3.030	3.983	851	376	

39 Huiles minérales : Essences.	France	—	21		3	9		
	Allemagne..		367			78		
	Angleterre..							
	Belgique....							
	U. S. A.		7.108	7.253	9.913	1.941	1.374	1.33
	Hollande ...		110	80	380	44	31	
	Autres pays.							
	Totaux ..		7.606	7.333	10.296	2.072	1.405	1.37

40 Mazout	France.....	—	45			2		
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique....				219			
	U. S. A.							
	Hollande ...							
	Autres pays.							
	Totaux ..		45		219	2		

41 Huiles de graissage et autres huiles lourdes.....	France	—	237	162	273	46	57	
	Allemagne..		8	142	28	4	26	
	Angleterre..		629	217	123	157	34	
	Belgique....		66	748	318	11	90	
	U. S. A.		1.575	1.025	1.128	341	222	2
	Hollande ...							
	Autres pays.		2	2	53		3	
	Totaux ...		2.517	2.296	1.923	559	432	3

42 Houilles	France	—	149	26.291	197	6	798	
	Allemagne..							
	Angleterre..		350	225	5.350	8	6	1
	Belgique....				100			
	U. S. A.							
	Hollande ...							
	Autres pays.							
	Totaux ..		499	26.516	5.647	14	804	1

43 Fonte brute.	France	—						
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique....							
	U. S. A.							
	Hollande ...							
	Autres pays.							
	Totaux ..							

44 Fer, acier en barres, tôles, fils, etc.....	France	—	3.950	1.614	2.892	538	220	4
	Allemagne..		56	50		6	6	
	Angleterre..		3.894	1.987	2.827	821	372	3
	Belgique....		2.280	2.826	910	250	333	
	U. S. A.							
	Hollande ...		12			4		
	Autres pays.		1.674	20	68	132	7	
	Totaux ..		11.866	6.497	6.697	1.748	938	9

Chapitre ou Article	Pays de provenance	Unités	Quantités			Valeurs (en milliers de francs)		
			1930	1931	1932	1930	1931	1932
Chlorure de sodium (sel).	France	Q.M.	12.816	3.461	3	212	56	2
	Allemagne..				59			1
	Angleterre..		21	17	23	5	4	6
	Belgique...							
	U. S. A.....							
	Hollande...							
	Autres pays.		15.925	19.835	17.646	454	455	482
	Totaux...		28.762	23.313	17.731	671	515	491
Morphine...	France	Kilos						
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique...							
	U. S. A.....							
	Hollande...							
	Autres pays.							
	Totaux...							
Quinine....	France	—	114	191	293	76	76	172
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique...							
	U. S. A.....							
	Hollande...							
	Autres pays.							
	Totaux...		114	191	293	76	76	172
Carbure de calcium....	France.....	Q.M.	510	325	362	92	63	60
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique...							
	U. S. A.....							
	Hollande...							
	Autres pays.							
	Totaux...		510	322	362	92	63	60
Engrais azotés	France	—		1.618	346		251	40
	Allemagne..						14	
	Angleterre..							
	Belgique...							
	U. S. A.....							
	Hollande...							
	Autres pays.							
	Totaux...			1.618	346		265	40
Sulfate de cuivre	France	—		2	3		1	1
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique...				5			1
	U. S. A.....							
	Hollande...							
	Autres pays.							
	Totaux...			2	8		1	2
Engrais phosphatés.....	France	—		1.004	1.885		90	77
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique...			393	1.898		28	142
	U. S. A.....							
	Hollande...							
	Autres pays.			2.842	9.483		80	246
	Totaux...			4.239	13.266		198	465

Chapitre ou Article	Pays de provenance	Unités	Quantités			Valeurs (en milliers de francs)		
			1930	1931	1932	1930	1931	1932
52 Sels de potasse	France	Q.M.		1.123	19	151	177	7
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique...			3.039	1.082	70	503	179
	U. S. A.....				5			5
	Hollande...							
	Autres pays.					100		
	Totaux...			4.162	1.106	321	680	191
53 Sels de soude	France	—		63	85	9	16	25
	Allemagne..				34			7
	Angleterre..			10			2	
	Belgique...				22			4
	U. S. A.....							
	Hollande...							
	Autres pays.							
	Totaux...			73	141	9	18	36
54 Teintures préparées...	France	—	725	41	254	526	31	191
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique...		5			4		
	U. S. A.....							
	Hollande...							
	Autres pays.		3	2		4	1	
	Totaux...		733	43	254	534	32	191
55 Couleurs : Encres	France.....	—	27	15	24	46	17	15
	Allemagne..							
	Angleterre..		3		4	3		3
	Belgique...							
	U. S. A.....							
	Hollande...							
	Autres pays.							
	Totaux...		30	15	28	49	17	18
55 Couleurs : Autres.....	France	—	263	291	829	187	138	257
	Allemagne..					2	1	2
	Angleterre..		3	12	32	2	4	7
	Belgique...		1	6	19	1	3	7
	U. S. A.....							
	Hollande...							
	Autres pays.		2	1	1	5	2	1
	Totaux...		269	310	881	197	148	274
56 Parfumeries de toutes sortes	France	—	140	82	69	539	314	231
	Allemagne..				1		2	3
	Angleterre..		3	3	2	6	6	4
	Belgique...		1			2		
	U. S. A.....				1	1		2
	Hollande...		1			2	3	
	Autres pays.		2	1		14		1
	Totaux...		147	86	73	564	325	241
57 Savons autres que de parfumerie.....	France	—	677	766	706	267	255	212
	Allemagne..							
	Angleterre..				3			1
	Belgique...		2			1		
	U. S. A.....							
	Hollande...							
	Autres pays.							
	Totaux...		679	766	709	268	255	213

Chapitre ou Article	Pays de provenance	Unités	Quantités			Valeurs (en milliers de francs)		
			1930	1931	1932	1930	1931	1932
58 Médicaments composés : Eaux distillées alcooliques	France	Q.M.	2	3	13	13	14	27
	Allemagne ..							
	Angleterre ..							
	Belgique							
	U. S. A.							
	Hollande ...							
	Autres pays ..							
	Totaux ..		2	3	13	13	14	27
58 Médicaments composés : Autres	France	—	108	94	100	481	363	485
	Allemagne ..							
	Angleterre ..		4	2	1	6	5	3
	Belgique		1			1		1
	U. S. A.							1
	Hollande ...							
	Autres pays ..		1	1		1	1	
	Totaux ..		114	97	101	489	369	490
59 Poteries	France	—	179	233	118	33	43	36
	Allemagne ..			24	12		10	4
	Angleterre ..		1	2	1	1	2	
	Belgique				12			
	U. S. A.			15			4	
	Hollande ...							
	Autres pays ..			3	5		1	1
	Totaux ..		180	267	148	34	60	41
60 Faïences de toutes sortes	France	—	51	39	41	33	31	23
	Allemagne ..		23		2	13		1
	Angleterre ..							
	Belgique							
	U. S. A.							
	Hollande ...				18			7
	Autres pays ..							
	Totaux ..		74	39	61	46	31	31
61 Porcelaines de toutes sortes	France	—	17	19	56	18	17	46
	Allemagne ..		5	12	2	3	5	1
	Angleterre ..		2		6	1		4
	Belgique		2			1		
	U. S. A.							
	Hollande ...				1			
	Autres pays ..		4	2	1	3	3	
	Totaux ..		30	33	66	26	25	51
62 Verres et cristaux	France	—	349	399	508	360	223	206
	Allemagne ..		46	29	31	65	25	28
	Angleterre ..			2	16	1	2	3
	Belgique		66	51	36	44	24	20
	U. S. A.							
	Hollande ...		3	2		3	1	
	Autres pays ..		19	5	25	53	3	23
	Totaux ..		483	488	616	526	278	280
63 Ficelles, fils polis, cordages	France	—	94	233	2	108	177	18
	Allemagne ..		3		1	2		5
	Angleterre ..		85	132	4	57	64	25
	Belgique		72	56	4	63	33	2
	U. S. A.							
	Hollande ...			6			2	
	Autres pays ..							
	Totaux ..		254	427	11	230	276	50

Chapitre ou Article	Pays de provenance	Unités	Quantité			Valeurs (en milliers de francs)	
			1930	1931	1932	1930	1931
64 Fils de coton	France	Q.M.	159	91	66	561	326
	Allemagne ..				1		
	Angleterre ..		39	24	102	99	58
	Belgique				16		
	U. S. A.						
	Hollande ...			1			
	Autres pays ..		50	7	17	30	21
	Totaux ..		248	123	202	690	405
65 Ficelles et cordages ...	France	—			328		
	Allemagne ..						
	Angleterre ..				113		
	Belgique				87		
	U. S. A.						
	Hollande ...						
	Autres pays ..						
	Totaux ..				528		
66 Tissus de jute, y compris les sacs	France	—	604	450	320	463	288
	Allemagne ..		173	46	1	97	17
	Angleterre ..		1.811	1.255	1.429	746	439
	Belgique		199	319	341	142	137
	U. S. A.						
	Hollande ...		465		1	339	
	Autres pays ..		1.059	1.002	759	510	304
	Totaux ..		4.311	3.072	2.551	2.297	1.185
67 Tissus de coton : Puns, unis, croisés, coutils	Cnies françaises	—		67	174		217
	France		551	648	749	2.057	2.915
	Allemagne ..		160	75	80	444	222
	Angleterre ..		6.666	3.887	6.826	16.847	8.374
	Belgique		303	51	105	697	138
	U. S. A.		4	5		11	12
	Hollande ...		312	59	493	903	125
	Autres pays ..		391	405	511	3.645	692
	Totaux ..		8.387	5.197	8.638	24.604	12.995
67 Tissus de coton : Couvertures	France	—		2	9		2
	Allemagne ..		17		19	16	
	Angleterre ..						
	Belgique		12	21	56	24	25
	U. S. A.						
	Hollande ...		28	87	133	41	123
	Autres pays ..		1			1	1
	Totaux ..		58	110	217	82	150
67 Tissus de coton : Bonneterie	France	—	18	9	9	163	69
	Allemagne ..		2	1		9	5
	Angleterre ..		39	5	5	161	13
	Belgique		2	2	1	10	13
	U. S. A.						
	Hollande ...		4			19	
	Autres pays ..		69	34	48	268	115
	Totaux ..		134	51	63	630	215
67 Tissus de coton : Passementerie	France	—	20	14	7	134	75
	Allemagne ..		1			6	
	Angleterre ..				1		
	Belgique		2			10	
	U. S. A.						
	Hollande ...						
	Autres pays ..		9	3	1	66	13
	Totaux ..		32	17	9	216	88

Chapitre ou Article	Pays de provenance	Unités	Quantités			Valeurs (en milliers de francs)		
			1930	1931	1932	1930	1931	1932
issus de laine	France	Q.M.	53	24	10	385	147	62
	Allemagne..		17	12	16	164	100	144
	Angleterre..		10	8	5	81	54	30
	Belgique....		2		2	12	2	11
	U. S. A.....							
	Hollande....							
	Autres pays..		8	58	6	57	45	38
	Totaux ..		90	102	39	699	348	255
issus de soie de bourre de soie	France	—	16	1	3	357	38	44
	Allemagne..		1	1		15	20	
	Angleterre..		3			50	3	
	Belgique....				1			5
	U. S. A.....					4		
	Hollande....						2	
	Autres pays..		1	1	3	39	14	24
	Totaux ..		21	3	7	465	77	73
issus de soie tifiée...	France	—	18	12	17	342	232	250
	Allemagne..					2		1
	Angleterre..		4	5	10	61	88	67
	Belgique....			1	1		11	7
	U. S. A.....							
	Hollande....		3			14		
	Autres pays..		5	4	1	92	24	7
	Totaux ..		30	22	29	511	355	332
êtements lingerie..	France	—	247	104	110	1.301	546	631
	Allemagne..				2	2		16
	Angleterre..		12	20	21	82	107	113
	Belgique....		11	17	8	53	74	32
	U. S. A.....			1	1		2	4
	Hollande....				1			4
	Autres pays..		14	9	19	108	47	83
	Totaux ..		284	151	162	1.546	776	883
pier et ses lications.	Colonies Fran.	—	8	3	7	22	6	7
	France		1.390	1.196	2.341	1.236	853	988
	Allemagne..		245	104	64	148	66	22
	Angleterre..		15	1	6	28	3	10
	Belgique....		39	601	1.330	35	231	335
	U. S. A.....		1	1			1	
	Hollande....		371	252	578	107	115	152
	Autres pays..		355	254	550	192	86	99
	Totaux ..		2.424	2.412	4.876	1.768	1.361	1.613
eaux et lèteries parées...	France	—	14	15	10	45	41	42
	Allemagne..							
	Angleterre..			1	6		1	9
	Belgique....				7			18
	U. S. A.....							
	Hollande....							
	Autres pays..		3			2		
	Totaux ..		17	16	23	47	42	69
aussions.	France	—	49	26	33	518	248	171
	Allemagne..		2	56		40	4	2
	Angleterre..		1	2	5	30	13	17
	Belgique....			5		2	19	
	U. S. A.....							1
	Hollande....							
	Autres pays..		2	9	13	45	37	34
	Totaux ..		54	98	51	635	321	225

Chapitre ou Article	Pays de provenance	Unités	Quantités			Valeurs (en milliers de francs)		
			1930	1931	1932	1930	1931	1932
75 Autres ou- vrages en peau	France	Q.M.	24	18	6	104	64	25
	Allemagne..		8	4		20	11	
	Angleterre..		2	1	1	5	1	2
	Belgique....		4	5		20	15	
	U. S. A.....						1	1
	Hollande....							
	Autres pays..		1			1		
	Totaux ..		39	28	7	150	92	28
76 Orfèvrerie et bijouterie. ..	France	—			2	92	15	25
	Allemagne..							
	Angleterre..					14		
	Belgique....						1	
	U. S. A.....							
	Hollande....							
	Autres pays..							
	Totaux ..				2	106	16	25
77 Horlogerie..	France	—	14	10	1	125	43	5
	Allemagne..		2			12	1	1
	Angleterre..							
	Belgique....							
	U. S. A.....					2	2	2
	Hollande....						4	
	Autres pays..					49		
	Totaux ..		16	10	1	188	50	8
78 Machines à vapeur et machines motrices....	France	Nbre	9	3				
	Angleterre..	Q.M.	977	167	40	1.107	90	97
	Autres pays..							
	Totaux ..		9	3				
			977	167	40	1.107	90	97
79 Machines agricoles, y compris les tracteurs ...	France	Nbre	8	4				
	Allemagne..	Q.M.	1.550	61	50	668	19	39
	Angleterre..		334	109	55	103	55	13
	Belgique....		7			3		
	U. S. A.....		66			23		23
	Hollande....							
	Autres pays..				36			8
	Totaux ..		2		1	6		1
80 Machines et appareils électriques..	France	Q.M.	412	88	150	479	229	389
	Allemagne..							1
	Angleterre..							
	Belgique....							
	U. S. A.....							
	Hollande....							
	Autres pays..							
	Totaux ..		412	88	150	479	229	390

Chapitre ou Article	Pays de provenance	Unités	Quantités			Valeurs (en milliers de francs)		
			1930	1931	1932	1930	1931	1932
81 Autres machines et mécaniques....	France	Q.M.	2.774	2.457	789	3.689	2.669	1.320
	Allemagne..		10	5.385	297	31	6.430	218
	Angleterre..		6	17	25	25	51	65
	Belgique....		82	1		52	3	
	U. S. A.....		42	8	8	125	69	55
	Hollande...		1		21	2	1	18
	Autres pays.		20	1		64	3	
	Totaux ..		2.935	7.869	1.140	3.988	9.226	1.676
Outils emmanchés ou non	France	—	597	436	700	551	348	308
	Allemagne..		150	68	20	71	39	19
	Angleterre..		34			5		
	Belgique....		41	4	20	23	10	3
	U. S. A.....		20	14		34	35	
	Hollande...			2			2	
	Autres pays.		47	5	9	58	9	17
	Totaux ..		889	529	749	742	443	347
83 Coutellerie..	France	—	54	7	2	29	33	18
	Allemagne..		45	11	15	86	32	21
	Angleterre..					12		1
	Belgique....		8			10		
	U. S. A.....							1
	Hollande...			3			6	
	Autres pays.		3			7		
	Totaux ..		110	21	17	144	71	41
84 Articles de ménage	France	—	521	729	953	387	412	579
	Allemagne..		636	145	261	375	114	168
	Angleterre..		329	160	443	60	94	143
	Belgique....		366	69	50	57	19	19
	U. S. A.....		968	560	2	294	207	7
	Hollande...		215	72	19	127	51	11
	Autres pays.		224	26	51	487	28	49
	Totaux ..		3.259	1.761	1.779	1.787	925	976
85 Autres ouvrages en métaux....	France	—	6.663	4.648	5.378	2.858	1.718	1.670
	Allemagne..		487	123	139	227	53	66
	Angleterre..		442	71	321	130	24	70
	Belgique....		2.694	3.137	201	227	241	32
	U. S. A.....		124	3	2.192	145	31	360
	Hollande...		3	3	22	3	2	11
	Autres pays.		152	110	168	116	46	50
	Totaux ..		10.565	8.095	8.421	3.706	2.415	2.259
86 Armes, poudres et munitions	France	—	1.084	467	409	1.317	610	497
	Allemagne..		8	5	19	9	4	25
	Angleterre..		10	201	127	25	146	100
	Belgique....					8		1
	U. S. A.....							
	Hollande...							
	Autres pays.							
	Totaux ..		1.102	673	555	1.359	730	623
87 Meubles....	France	—	485	101	169	302	67	83
	Allemagne..		9	1	5	9	1	4
	Angleterre..		29	32	39	19	13	17
	Belgique....		9		2	6		1
	U. S. A.....				5			5
	Hollande...							
	Autres pays.		10	10	19	17	10	11
	Totaux ..		542	144	239	353	91	121

Chapitre ou Article	Pays de provenance	Unités	Quantités			Valeurs (en milliers de francs)		
			1930	1931	1932	1930	1931	1932
88 Futailles vides en bois, montées ou non montées, cerclées	France	Q.M.	272	75		24	8	
	Allemagne..		695	195	65	118	22	
	Angleterre..		463	191	130	31	26	
	Belgique....							
	U. S. A.....							
	Hollande...							
	Autres pays.							
	Totaux ..		1.430	461	195	173	56	
89 Autres ouvrages en bois.....	France	—	1.100	1.280	820	227	250	
	Allemagne..		6.500	2.006	264	380	277	
	Angleterre..			84	5		33	
	Belgique....		74			14		
	U. S. A.....		1		1			
	Hollande...				147			
	Autres pays.		4.902	973	4.303	1.483	152	
	Totaux ..		12.577	4.343	5.540	2.104	712	
90 Instruments de musique.	Cuies françaises	—						1
	France		17	10	11	92	54	
	Allemagne..		52	3	4	20	9	
	Angleterre..		12	12	10	85	62	
	Belgique....		1	1		4	3	
	U. S. A.....			1	2		1	
	Hollande...							
	Autres pays.		1	2	2	2	6	
	Totaux ..		83	29	29	203	136	
91 Ouvrages de sparterie et de vannerie.	France	—	47	81	29	136	89	
	Allemagne..							
	Angleterre..		7			12	4	
	Belgique....			2			3	
	U. S. A.....							
	Hollande...							
	Autres pays.		6	2	16	17	12	
	Totaux ..		60	85	45	165	108	
92 Voitures pour voies ferrées.	France	Nbre	275					
	Allemagne..	Q.M.	5.888	1.732	74	3.208	2.116	
	Angleterre..							
	Totaux ..		275					
			5.888	1.732	74	3.208	2.116	
93 Motocyclettes et pièces détachées.....	France	Nbre	23	18	20			
	Allemagne..	Q.M.	24	23	22	84	83	
	Angleterre..			1			3	
	Belgique....			1				
	U. S. A.....			1				
	Hollande...			2			4	
	Autres pays.							
	Totaux ..		24	20	21	90	90	
			25	26	23			

Chapitre ou Article	Pays de provenance	Unités	Quantités			Valeurs (en milliers de francs)		
			1930	1931	1932	1930	1931	1932
Vélocipèdes et pièces détachées...	France.....	Nbre	469	244	268			
	Angleterre...	Q.M.	116	62	60	332	149	162
	Belgique....		7		10			
			1		1	2		3
	Totaux...		476	244	178			
			117	62	61	334	149	165

Voitures automobiles...	France.....	Nbre	55	37	31			
	Allemagne..	Q.M.	820	521	562	1.515	704	684
	Angleterre..		6					
	Belgique....		85			31		
	U. S. A.....		16	6				
	Hollande....		230	87		250	98	
	Autres pays.		19	5	2			
			270	61	27	305	66	30
	Totaux...		98	50	33			
			1.429	695	589	2.117	883	714

Accessoires et pièces détachées d'automobiles...	France.....	Q.M.	71	21	58	240	77	186
	Allemagne..							
	Angleterre..			38	6		56	12
	Belgique....		29	29	17	11	58	35
	U. S. A.....							
	Hollande....		1		1	7	1	3
	Autres pays.							
	Totaux...		101	88	82	258	192	236

Embarcations.....	France.....	Tonneaux de jauge	38	3	42	98	4	325
	Allemagne..			6.210			1.719	
	Angleterre..							
	Belgique....							
	U. S. A.....							
	Hollande....				7			22
	Autres pays.							
	Totaux...		38	6.213	49	98	1.723	347

Ouvrages en caoutchouc : Pneus.....	France.....	Q.M.	256	235	173	508	455	401
	Allemagne..							
	Angleterre..		4	1	3	7	1	3
	Belgique....				6			11
	U. S. A.....		9	3		25	9	
	Hollande....							
	Autres pays.							
	Totaux...		269	239	182	540	465	415

Ouvrages en caoutchouc : Chapes.....	France.....	—						
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique....							
	U. S. A.....							
	Hollande....							
	Autres pays.							
	Totaux...							

Chapitre ou Article	Pays de provenance	Unités	Quantités			Valeurs (en milliers de francs)		
			1930	1931	1932	1930	1931	1932
98 Ouvrages en caoutchouc : Chambres à air.....	France.....	Q.M.		25	29		54	69
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique....				10			17
	U. S. A.....				6		1	13
	Hollande....							1
	Autres pays.							
	Totaux...			25	45		55	100

98 Ouvrages en caoutchouc : Autres ouvrages en caoutchouc.....	France.....	—	36	43	82	164	113	180
	Allemagne..		3			12		
	Angleterre..		14	18	12	49	62	42
	Belgique....		61	13	9	49	14	10
	U. S. A.....			3			8	
	Hollande....						1	
	Autres pays.		1	12	140	3	17	151
	Totaux...		115	89	243	277	215	383

99 Tabletterie..	France.....	—	3		1	20	1	4
	Allemagne..						1	
	Angleterre..							
	Belgique....							
	U. S. A.....							1
	Hollande....							
	Autres pays.			1			2	
	Totaux...		3	1	1	20	5	5

100 Brosserie..	France.....	—	15	8	12	29	26	32
	Allemagne..							
	Angleterre..		1			1		
	Belgique....							
	U. S. A.....							
	Hollande....							
	Autres pays.							
	Totaux...		16	8	12	30	26	32

101 Allumettes.	Cnies françaises	1.000 btes	72	72				
		Q.M.	7	7			8	8
	France.....				29			
					4			3
	Allemagne..		2.311	504	454			
			220	56	67	171	34	27
	Angleterre..		829	360	50			
			75	38	7	72	29	4
	Belgique....		318	108				
			29	11		34	10	
	U. S. A.....							
	Hollande....			152	216		16	14
				20	31			
	Autres pays.		983	1.311	2.630			
	Totaux...		4.513	2.607	3.379	368	191	203
			410	284	472			

102 Bimbeloterie.....	France.....	Q.M.	448	205	80	1.195	484	238
	Allemagne..		7	7	4	13	11	12
	Angleterre..		3	13	10	28	57	28
	Belgique....		17	4		27	9	
	U. S. A.....				2			3
	Hollande....			1			1	
	Autres pays.		91	40	68	216	67	93
	Totaux...		566	270	164	1.479	629	374

Chapitre ou Article	Pays de provenance	Unités	Quantités			Valeurs (en milliers de francs)		
			1930	1931	1932	1930	1931	1932
103 Colis postaux (1).....	France	Nbre Q.M.			4.870		2.083	
	Allemagne..				239		1.198	
	Angleterre..				42		50	
	Belgique....				2		41	
	U. S. A.				109		40	
	Hollande ...				5		31	
	Autres pays.				12		6	
					1		5	
					43		5	
					1		7	
					169		104	
					6		38	
	Totaux ..				5.245		2.288	1.290
					254			

Chapitre ou Article	Pays de provenance	Unités	Quantités			Valeurs (en milliers de francs)		
			1930	1931	1932	1930	1931	1932
104 Autres articles	Chies françaises	Q.M.						
	France					7.122	3.495	3.37
	Allemagne..					348	85	
	Angleterre..					2.681	550	1.1
	Belgique...					600	903	1.2
	U. S. A.					19	32	
	Hollande ...					407	32	
	Autres pays.					1.552	674	6
	Totaux ..					12.729	5.771	6.5
105 Conserves de tomate...	France.....	—		7	7		2	
	Autres pays.		370	83	281	160	28	
	Totaux....		370	90	288	160	30	
Total général des importations.....						97.905	63.375	55.3

(1) Les marchandises ci-dessus dénommées arrivées en colis postaux ont été comprises dans les articles précédemment énumérés et figurent dans le total des importations en poids et en valeur; les chiffres repris à la rubrique colis postaux ne sont donc portés que pour mémoire.

Tableau C. — Exportations (Commerce Spécial pendant les 12 mois 1930-31-32)

Chapitre ou Article	Pays de destination	Unités	Quantités			Valeurs (en milliers de francs)		
			1930	1931	1932	1930	1931	1932
1 Chevaux ...	France.....	Têtes						
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique....							
	U. S. A.							
	Hollande ...							
	Autres pays.		22	9	7	12	6	3
	Totaux ..		22	9	7	12	6	3
2 Anes	France	Têtes						
	Allemagne..	Q.M.						
	Autres pays.				2			
					3			
	Totaux ..				2			
					3			
3 Bœufs.....	France	Tête						
	Allemagne..	Q.M.						
	Autres pays.		11.136	8.621	4.824	3.690	1.905	601
			33.408	18.288	6.399			
	Totaux ..		11.136	8.621	4.824	3.690	1.905	601
			33.408	18.288	6.399			
4 Moutons ...	France	Têtes						
	Allemagne..	Q.M.						
	Autres pays.		20.133	15.273	7.621	1.186	640	204
			6.039	4.940	1.969			
	Totaux ..		20.133	15.273	7.621	1.186	640	204
			6.039	4.940	1.969			

Chapitre ou Article	Pays de destination	Unités	Quantités			Valeurs (en milliers de francs)		
			1930	1931	1932	1930	1931	1932
5 Chèvres	France	Têtes						
	Allemagne..	Q.M.						
	Autres pays.		6.820	3.470	1.734	278	118	
			2.780	953	380			
	Totaux ..		6.820	3.470	1.734	278	118	
			2.780	953	380			
6 Peaux de bœufs	France	Q.M.	7.729	6.503	5.610	7.702	5.528	2.7
	Allemagne..		43			39		
	Angleterre..							
	Belgique....							
	U. S. A.							
	Hollande ...							
	Autres pays.		33	10	8	31	9	
	Totaux ..		7.805	6.513	5.618	7.772	5.537	2.7
7 Peaux de moutons et de chèvres..	France	—	1.242	653	151	967	437	6
	Allemagne..							
	Angleterre..		95	57	41	74	38	2
	Belgique...							
	U. S. A.							
	Hollande ...							
	Autres pays.							
	Totaux ..		1.337	710	192	1.041	475	9
9 Cire brute et clarifiée..	France	—	581	797	708	603	437	42
	Allemagne..		224	290	304	269	229	22
	Angleterre..		1.638	1.782	1.121	1.966	1.462	76
	Belgique....							
	U. S. A.		408	198	433	489	156	29
	Hollande....		114	73	119	137	59	6
	Autres pays.		136	1	1	163	1	
	Totaux ..		3.101	3.141	2.686	3.627	2.344	1.76

Chapitre ou Article	Pays de destination	Unités	Quantités			Valeurs (en milliers de francs)		
			1930	1931	1932	1930	1931	1932
Bananes.....	Cnies françaises	Q.M.	5.259	11.305	13.552	526	1.130	1.355
	France.....		62.860	88.417	135.960	6.286	8.842	13.596
	Allemagne..			20			2	
	Angleterre..							
	Belgique....							
	Hollande...							
	Autres pays.		19.542	16.679	18.284	1.954	1.668	1.828
	Totaux ..		87.661	116.421	167.796	8.766	11.642	16.779
Arachides en coques	France.....	—	4.429	6.213	3.952	377	278	313
	Allemagne..		3.000		15.195	270		926
	Angleterre..		5.290	6.447		529	339	
	Belgique....							
	U. S. A.....							
	Hollande....							
	Autres pays.		9.164	1.254	1.155	896	73	93
	Totaux ..		21.883	13.914	20.302	2.072	690	1.332
Arachides décortiquées	France.....	—			313			15
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique....							
	U. S. A.....							
	Hollande....							
	Autres pays.							
	Totaux ..				313			15
Amandes de karité.....	France.....	—			138			10
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique....							
	U. S. A.....							
	Hollande....							
	Autres pays.							
	Totaux ..				138			10
Sésame.....	France.....	—	2.055	520	1.031	411	91	103
	Allemagne..		229			46		
	Angleterre..		3.089			618		
	Belgique....		55			11		
	U. S. A.....							
	Hollande....		3.203	4.976	5.832	640	871	583
	Autres pays.		1.862	2.666		373	466	
	Totaux ..		10.493	8.162	6.863	2.099	1.428	686
Amandes de palme.....	France.....	—	5.308	5.975	5.704	645	452	305
	Allemagne..		81.699	37.341	39.861	9.110	3.126	2.250
	Belgique....			1.561			145	
	Angleterre..			1.296			86	
	U. S. A.....							
	Hollande....		32.316	44.538	60.223	3.409	2.873	3.114
	Autres pays.		9.245	6.961	8.729	1.056	449	653
	Totaux ..		128.568	97.672	114.517	14.220	7.131	6.522
Graines de ricin.....	France.....	—			1			
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique....							
	U. S. A.....							
	Hollande....							
	Autres pays.							
	Totaux ..				1			

Chapitre ou Article	Pays de destination	Unités	Quantités			Valeur (en milliers de francs)		
			1930	1931	1932	1930	1931	1932
21 Tabacs en feuilles	France.....	—						
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique....							
	U. S. A.....							
	Hollande....							
	Autres pays.		1.627	1.845	2.802	1.600	2.272	2.693
	Totaux ..		1.627	1.845	2.802	1.600	2.272	2.693
22 Piments	Cnies françaises	—	76	182	155	36	70	54
	France.....		228	258	998	106	99	349
	Angleterre..		50	16	188	25	6	66
	Belgique....			59	31		20	11
	U. S. A.....							
	Hollande....							
	Autres pays.		58	111	54	26	40	13
	Totaux ..		412	626	1.426	193	235	493
24 Poivre de Guinée.....	Cnies françaises	Q.M.			1			
	France.....		52	3		31	1	
	Angleterre..							
	Belgique....							
	U. S. A.....							
	Hollande....							
	Autres pays.							
	Totaux ..		52	3	1	31	1	
25 Huile de palme.....	France.....	—	571	1.636	790	80	262	46
	Allemagne..			547			49	
	Angleterre..		2.603	4.316	247	399	400	19
	Belgique....			112			8	
	U. S. A.....							
	Hollande....		1.236	868		158	75	
	Autres pays.		150	353	623	27	34	54
	Totaux ..		4.560	7.832	1.660	664	828	119
30 Gomme copal.....	France.....	—	1		1	1		1
	Allemagne..		18			25		
	Angleterre..		1.294	978	957	1.811	1.174	939
	Belgique....				23			24
	U. S. A.....							
	Hollande....							
	Autres pays.							
	Totaux ..		1.313	978	981	1.837	1.174	964
31 Caoutchouc.....	France.....	—	2.241	1.381	1.579	1.120	683	474
	Allemagne..		256	393	10	128	160	3
	Angleterre..							
	Belgique....		103			52		
	U. S. A.....							
	Hollande....							
	Autres pays.							
	Totaux ..		2.600	1.774	1.589	1.300	843	477
32 Acajou	France.....	—						
	Autres pays.		20			2		
	Totaux ..		20			2		
33 Bois communs.....	Cnies françaises	—			14			
	France.....							
	Autres pays.							
	Totaux ..				14			

Chapitre ou Article	Pays de destination	Unités	Quantités			Valeurs (en milliers de francs)		
			1930	1931	1932	1930	1931	1932
34 Coton.....	France.....	—						
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique....							
	U. S. A.....							
	Hollande...				2			
	Autres pays.				2			
	Totaux...				2			
35 Kapok.....	France.....	—			1			
	Allemagne..		27			12		
	Angleterre..		11			8		
	Belgique....		42			34		
	Hollande....							
	U. S. A.....							
	Autres pays.		79	1		63	1	
	Totaux...		159	1	1	117	1	
37 Or.....	France.....	Gr.	193.358	679.293	1.386.734	2.762	9.310	17.545
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique....							
	U. S. A.....							
	Hollande...							
	Autres pays.							
	Totaux...		193.358	679.293	1.386.734	2.762	9.310	17.545
38 Sel marin ou gemme.....	France.....	Q.M.						
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique....							
	U. S. A.....							
	Hollande...							
	Autres pays.		373	82	43	36	8	4
	Totaux...		373	82	43	36	8	4
39 Noix de colas	Cnles françses	—						
	France.....		64	23	45	56	10	15
	Allemagne..			338	402		115	135
	Angleterre..				1			
	Belgique....							
	Hollande...							
	Autres pays.		1.606	1.222	1.459	1.593	964	814
	Totaux...		1.670	1.583	1.907	1.649	1.089	964
40 Ananas.....	Cnles françses	—						
	France.....		16	50	73	3	9	13
	Allemagne..		353	194	394	63	35	71
	Angleterre..							
	Belgique....							
	Hollande...							
	Autres pays.		36	125	141	7	22	25
	Totaux...		405	369	608	73	66	109
41 Indigo.....	France.....	Q.M.	82			12		
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique....							
	U. S. A.....							
	Hollande...							
	Autres pays.		1.700	534	1.338	327	57	96
	Totaux...		1.782	534	1.338	339	57	96

Chapitre ou Article	Pays de destination	Unités	Quantités			Valeurs (en milliers de francs)		
			1930	1931	1932	1930	1931	1932
42 Beurre de karité.....	France.....	—	98	59		29	14	
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique....							
	U. S. A.....							
	Hollande...							
	Autres pays.		5	91	74	2	22	
	Totaux...		103	150	74	31	36	
43 Riz.....	Cnles françses	Q.M.						
	France.....							
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique....							
	U. S. A.....							
	Autres pays.		5		13	1		
	Totaux...		5		13	1		
44 Peaux d'animaux sauvages.....	France.....	—	60	27	14	120	48	
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique....							
	U. S. A.....		1			2		
	Hollande...							
	Autres pays.							
	Totaux...		61	27	14	122	48	
45 Café.....	France.....	—	3	3	114	2	2	
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique....							
	U. S. A.....							
	Hollande...							
	Autres pays.		1			1		
	Totaux...		4	3	114	3	2	
46 Essence d'écorce d'oranges...	Cnles françses	—						
	France.....		118	342	747	1.743	478	7
	Allemagne..							
	Angleterre..				23			
	Belgique....				2			
	Hollande...							
	Autres pays.							
	Totaux...		118	342	772	1.743	478	7
47 Miel.....	Cnles françses	—			15			
	France.....				5.275			4
	Allemagne..							
	Angleterre..							
	Belgique....							
	U. S. A.....							
	Autres pays.				10			
	Totaux...				5.300			4
49 Autres produits.....	Cnles françses	—			1	6		
	France.....				267	230	358	
	Allemagne..				52			
	Angleterre..				2			
	U. S. A.....				754	1.666	207	
	Autres pays.							
	Totaux...				1.074	1.902	565	1
TOTAUX DES EXPORTATIONS ..						58.165	48.929	56

Tableau D. — État des principaux fournisseurs et clients (Commerce Spécial des 12 mois)

PRINCIPAUX FOURNISSEURS	Valeurs en milliers de francs des importations de la période correspondante des trois dernières années			PRINCIPAUX CLIENTS	Valeurs en milliers de francs des exportations de la période correspondante des trois dernières années		
	1930	1931	1932		1930	1931	1932
France	46 065	28.691	24.365	France	23.346	27.468	37.618
Colonies françaises	1.136	968	1.070	Colonies françaises	566	1.221	1.438
Allemagne	4.141	9.580	1.244	Allemagne	9.899	3.566	3.407
Angleterre	24.311	11.189	14.888	Angleterre	5.430	3.564	1.833
Belgique	4.331	3.704	3.097	Belgique	97	115	140
U. S. A.	5.482	3.112	3.092	U. S. A.	497	156	290
Hollande	2.294	698	1.027	Hollande	4.345	3.863	3.960
Autres pays	10.145	5.433	6.615	Autres pays	13.985	8.976	7.968
Totaux	97.905	63.375	55.398	Totaux	58.165	48.929	56.654

Tableau E. — Mouvement général de la navigation de la Guinée, par Pavillons
(12 mois 1931-1932) (Entrées)

PAVILLONS		NAVIRES ENTRÉS				MARCHANDISES DÉBARQUÉES			
		Nombre		Jauge (Tonneaux)		Quantités (Q. M.)		Valeurs (Milliers de francs)	
		1931	1932	1931	1932	1931	1932	1931	1932
Français long-cours	Vapeurs	178	165	688.016	637.873	116.200	73.334	35.621	34.186
	Voiliers	15	1	53	3	»	10	»	4
Français autres	Vapeurs	39	20	3.385	1.896	18.705	14.724	4.122	4.515
	Voiliers	4.040	4.382	47.731	50.549	202.282	157.186	20.511	23.745
Anglais long-cours	Vapeurs	80	64	209.184	162.782	20.310	14.786	22.133	7.201
	Voiliers	23	3	1.463	167	4.428	26	944	98
Anglais autres	Vapeurs	»	»	»	»	»	»	»	»
	Voiliers	»	108	»	5.383	»	33.655	»	4.095
Allemands long-cours : Vapeurs		18	15	37.697	35.580	19.780	19.144	3.735	4.255
Italiens long-cours : Vapeurs		24	21	58.206	73.833	8.240	36.434	7.972	14.663
Hollandais long-cours : Vapeurs		9	10	28.811	26.979	6.480	14.103	1.970	6.321
Américains long-cours : Vapeurs		25	10	85.801	33.644	6.840	17.321	6.386	6.944
Scandinaves : Vapeurs		12	20	13.239	20.776	10.480	4.234	5.534	92
Portugais : Voiliers		1	1	57	2	850	1	29	92
Totaux		4.464	4.820	1.173.643	1.049.467	414.595	384.958	108.957	106.119

Tableau E bis. — Mouvement général de la navigation de la Guinée, par Pavillons
(12 mois 1931-1932) (Sorties)

PAVILLONS		NAVIRES SORTIS				MARCHANDISES EMBARQUÉES			
		Nombre		Jauge (Tonneaux)		Quantités (Q. M.)		Valeurs (Milliers de francs)	
		1931	1932	1931	1932	1931	1932	1931	1932
Français long-cours	Vapeurs	178	164	681.548	637.873	96.036	66.036	33.268	34.532
	Voiliers	14	2	52	7	»	»	»	»
Français autres	Vapeurs	38	21	3.398	1.989	6.765	9.208	2.775	2.018
	Voiliers	4.033	4.375	48.902	46.525	98.592	197.884	18.561	18.554
Anglais long-cours	Vapeurs	79	64	206.029	162.782	52.420	36.520	20.435	6.227
	Voiliers	20	2	1.305	134	7.371	129	726	79
Anglais autres : Voiliers		»	107	»	5.738	»	14.107	»	3.607
Allemands long-cours : Vapeurs		18	15	37.697	35.580	4.860	4.785	1.450	379
Italiens long-cours : Vapeurs		24	21	58.206	73.833	13.290	6.108	4.530	1.442
Hollandais long-cours : Vapeurs		9	10	28.811	26.979	150	2.413	950	428
Américains long-cours : Vapeurs		25	10	86.801	33.644	7.630	40	1.789	9
Scandinaves long-cours : Vapeurs		11	20	13.144	20.778	15.050	10.744	490	1.765
Portugais : Voiliers		1	1	57	2	400	»	1	»
Totaux		4.450	4.812	1.164.950	1.045.862	303.308	347.974	84.975	69.540

Tableau F. — Mouvement général de la navigation de la Guinée, par Ports (Entrées)
(12 mois 1931 et 1932)

PORTS	NAVIRES ENTRÉS				MARCHANDISES DÉBARQUÉES				
	Nombre		Jauge (Tonneaux)		Quantités (Q. M.)		Valeurs (Milliers de francs)		
	1931	1932	1931	1932	1931	1932	1931	1932	
Conakry long-cours....	Vapeurs.....	344	304	1.111 236	991.467	190.180	126.646	62.912	45.282
	Voiliers.....	15	2	109	7	400	»	1	»
Conakry autres.....	Vapeurs.....	24	21	2.165	1.989	2.090	9.208	1.833	2.018
	Voiliers.....	3.250	3.835	39.432	42.212	63.140	169.796	12.126	15.541
Victoria.....	Vapeurs.....	14	»	1.232	»	4.675	»	942	»
	Voiliers.....	98	118	4.072	5.456	21.022	21.869	2.453	4.523
Banaya (poste supprimé)	Vapeurs.....	»	»	»	»	»	»	»	»
	Voiliers.....	90	33	1.104	306	4.540	382	403	82
Matakong.....	Vapeurs.....	»	»	»	»	»	»	»	»
	Voiliers.....	118	125	940	840	1.570	324	306	168
Benty.....	Vapeurs.....	»	»	»	»	»	»	»	»
	Voiliers.....	242	211	1.530	1.336	6.451	6.504	892	750
Farmoréah.....	Vapeurs.....	»	»	»	»	»	»	»	»
	Voiliers.....	255	163	3.130	2.249	9.240	13.245	3.107	1.170
Totaux.....		4.450	4.812	1.164.950	1.045.862	303.308	347.974	84.975	69.540

Tableau F bis. — Mouvement général de la navigation de la Guinée, par Ports (Sorties)
(12 mois 1931 et 1932)

PORTS	NAVIRES SORTIS				MARCHANDISES EMBARQUÉES				
	Navires		Jauge (Tonneaux)		Quantités (Q. M.)		Valeurs (Milliers de francs)		
	1931	1932	1931	1932	1931	1932	1931	1932	
Conakry, long-cours.	Vapeurs	346	305	1.120.954	991.467	188.330	179.356	83.351	73.66
	Voiliers	16	2	110	36	850	10	29	
Conakry, autres	Vapeurs	25	20	2.153	1.896	16.730	14.724	2.828	4.51
	Voiliers	3.267	3.867	40.769	45.766	177.770	175.028	14.384	20.03
Victoria	Vapeurs	14	"	1.232	"	1.975	"	1.294	"
	Voiliers	94	111	2.111	4.376	10.774	9.634	2.253	6.34
Banaya (poste supprimé)	Vapeurs	"	"	"	"	"	"	"	"
	Voiliers	90	33	1.104	306	4.230	382	962	8
Matakong	Vapeurs	"	"	"	"	"	"	"	"
	Voiliers	118	123	940	840	470	330	180	19
Benty	Vapeurs	"	"	"	"	"	"	"	"
	Voiliers	240	192	1.320	2.508	2.415	1.384	498	30
Farmoréah	Vapeurs	"	"	"	"	"	"	"	"
	Voiliers	254	167	2.950	2.272	11.051	4.110	3.178	99
Totaux		4.464	4.820	1.173.643	1.049.467	414.595	384.958	108.957	106.11

Tableau G. — Transit
(12 mois 1930, 1931 et 1932).

QUANTITÉS (Tonnes métriques)			VALEURS (Milliers de francs)		
1930	1931	1932	1930	1931	1932
204	134	43	2.299	987	418

Tableau H. — Transbordements
(12 mois 1930, 1931 et 1932).

QUANTITÉS (Tonnes métriques)			VALEURS (Milliers de francs)		
1930	1931	1932	1930	1931	1932
3	2	13	9	8	4

Tableau I. — Recettes douanières (12 mois 1932)

NATURE DES DROITS	PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES			RECOUVREMENTS OPÉRÉS		
	1930	1931	1932	1930	1931	1932
Importation.....	6.500.000	7.000.000	5.200.000	7.222.751 17	5.382.200 38	5.435.673 98
Douane.....	3.000.000	3.500.000	2.350.000	3.573.813 48	2.866.328 15	3.439.755 83
Exportation.....	2.500.000	2.000.000	1.120.000	1.986.464 63	1.464.567 11	1.295.132 43
Surtaxe.....	25.000	25.000	25.000	19.936 62	22.746 36	20.304 16
Amendes, confiscations, ventes.....	25.000	15.000	25.000	20.676 70	2.352 36	32.719 80
Navigation.....	700	700	5.000	7.324 75	5.795 »	5.784 »
Magasinage.....	9.000	8.000	8.000	10.497 61	8.655 80	39.564 62
Statistique.....	100.000	95.000	117.000	138.858 80	161.838 40	536.684 »
Consommation intérieure sur les sels.....	290.000	210.000	150.000	156.472 39	117.456 11	87.074 27
Totaux.....	12.449.700	12.853.700	9.000.000	13.136.796 15	10.031.939 67	10.892.693 09

Tableau J. — Commerce spécial de la Guinée avec l'Afrique du Nord (12 mois 1930)

ARTICLES IMPORTÉS	QUANTITÉS (Quintaux métriques)			VALEURS (Francs)		
	Algérie	Tunisie	Maroc	Algérie	Tunisie	Maroc
1° Importations						
Tabac fabriqué (cigares cigarettes).....	344	»	»	680.418	»	6.813
Erin végétal.....	6	»	132	797	»	»
Grains ordinaires.....	121	»	»	34.270	»	»
Engrais chimiques.....	»	»	5.535	»	»	144.423
Allumettes chimiques.....	7	»	»	8.093	»	»
Autres marchandises.....	3	»	»	5.590	»	»
Totaux.....	481	»	5.667	729.168	»	151.236
2° Exportations						
Café.....	11.305	»	16.248	1.130.482	»	1.624.756
Bananes.....	50	»	79	8.946	»	14.220
Ananas.....	6	»	2	779	»	240
Autres fruits frais.....	182	»	»	69.950	»	»
Aliments.....	8	»	22	1.330	»	2.200
Bois.....	»	»	228	»	»	21.220
Produits divers.....	23	»	283	9.700	»	19.095
Totaux.....	11.574	»	16.862	1.221.187	»	1.681.731

Tableau J. — Commerce spécial de la Guinée avec l'Afrique du Nord (12 mois 1931)

ARTICLES IMPORTÉS	QUANTITÉS (quintaux métriques)			VALEURS (Francs)		
	Algérie	Tunisie	Maroc	Algérie	Tunisie	Maroc
1° Importations						
Tabac fabriqué (cigares et cigarettes).....	516	»	»	1.011.058	»	»
Erin végétal.....	1	»	17	1.020	»	2.946
Grains ordinaires.....	285	»	»	85.443	»	»
Engrais chimiques.....	»	»	4.022	»	»	73.319
Allumettes chimiques.....	7	»	»	7.636	»	»
Autres marchandises.....	75	»	»	22.005	»	»
Totaux.....	884	»	4.039	1.127.162	»	76.265
2° Exportations						
Café.....	»	»	»	»	»	»
Bananes.....	5.259	»	19.168	525.912	»	1.916.763
Ananas.....	16	»	19	2.808	»	3.572
Autres fruits frais.....	2	»	13	200	»	1.170
Aliments.....	76	»	1	35.718	»	210
Bois.....	»	»	18	»	»	2.820
Huile de palme.....	»	»	»	»	»	»
Produits divers.....	2	»	8	1.380	»	4.172
Totaux.....	5.355	»	19.227	566.018	»	1.928.707

Tableau J. — Commerce spécial de la Guinée avec l'Afrique du Nord (12 mois 1932)

ARTICLES IMPORTÉS	QUANTITÉS (Quintaux métriques)			VALEURS (Francs)		
	Algérie	Tunisie	Maroc	Algérie	Tunisie	Maroc
<i>1^o Importations</i>						
Tabacs Fab. (Cigares et cigarettes)	362	»	»	739 657	»	»
Crin végétal	25	»	95	3 279	»	5 740
Vins ordinaires.....	79	»	»	82 184	»	»
Engrais chimiques.....	25	4 336	5 147	1 250	101 000	145 091
Allumettes chimiques.....	»	»	»	»	»	»
Autres marchandises.....	14	64	589	11 956	40 000	95 175
Totaux	505	4 400	5 831	778 326	141 000	246 006
<i>2^o Exportations</i>						
Riz.....	»	»	»	»	»	»
Bananes.....	13 552	»	18 112	1 355 241	»	1 811 161
Ananas.....	73	»	25	13 176	»	22 554
Autres fruits frais.....	46	»	5	15 344	»	1 180
Piments.....	155	»	»	54 149	»	»
Miel.....	15	»	10	1 460	»	1 250
Arachides.....	»	»	»	»	»	»
Huile de palme.....	»	»	341	»	»	23 040
Autres produits.....	15	»	»	390	»	»
Totaux	13 856	»	18 493	1 439 760	»	1 859 185

Tableau K. — Comparatif du commerce général de la Guinée (12 mois 1932)

COMMERCE SPÉCIAL	QUANTITÉS (T. M.)			VALEURS (milliers de francs)		
	1930	1931	1932	1930	1931	1932
Importations.....	28 845	21 967	20 990	100 213	64 370	55 305
Exportations.....	32 459	24 546	34 713	58 288	48 950	56 743
Totaux	61 304	46 513	55 703	158 501	113 320	112 048

